

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 211

MONTRÉAL, LE MERCREDI 17 SEPTEMBRE 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Qu'est-ce qui fait courir Jesse?

Qu'est-ce qui fait courir Jesse Helms? Le vieux sénateur républicain de la Caroline du Nord vient d'ajouter un trophée à sa collection de comportements archaïques en bloquant à lui seul la nomination au poste d'ambassadeur au Mexique du candidat William Weld, désigné en juillet par la Maison-Blanche. Un épisode qui illustre qu'aux États-Unis, la guerre de Sécession n'a jamais tout à fait pris fin.

Jesse Helms et William Weld sont tous deux républicains, mais ils n'ont rien d'autre en commun que leur appartenance au parti. Le premier est sudiste, autocratique et manichéen. Le conservatisme fait homme. Et depuis deux ans, il est le puissant président de la puissante commission sénatoriale des Affaires étrangères, qui doit traditionnellement approuver une nomination présidentielle avant qu'elle ne soit soumise au vote du Sénat. Agé de 75 ans, sénateur depuis 1972, la haine de M. Helms a toujours été féroce ment ciblée sur le communisme. Mais avec l'effondrement du mur de Berlin et l'implosion de l'URSS, les occasions d'assouvir ses obsessions anticommunistes ne se comptent plus que sur les doigts de la main. L'adoption en mars 1996 de la loi Helms-Burton, resserrant l'embargo contre Cuba, a constitué pour lui une rare occasion d'enfourcher son vieux cheval de bataille. Il s'est donc vu forcé de «moderniser» ses phobies, prenant publiquement en aversion les gays, les féministes, la discrimination positive, le droit à l'avortement...

S'est donc pointé cet été dans le paysage politique de Washington William Weld, 52 ans, républicain modéré, ex-gouverneur du Massachusetts, ambitieux richard bostonien — on lui prête des rêves présidentiels pour les élections de l'an 2000 à titre de candidat... démocrate. Bref, il est l'incarnation de cet establishment nordiste et libéral que M. Helms exécra. Comme gouverneur, M. Weld — qui parle couramment l'espagnol — a appuyé la légalisation de la marijuana à des fins médicales et la distribution gratuites de seringues aux toxicomanes à des fins de prévention du sida. L'affrontement était inévitable. Et le président Bill Clinton, jouant les Machiavel, le savait très bien. M. Helms a tout de suite monté sur ses grands chevaux, estimant que la désignation de M. Weld enverrait «un mauvais message au Mexique quant au sérieux de notre position vis-à-vis de la drogue».

Après avoir savamment médiatisé sa cause et juré qu'il ne céderait pas, M. Weld n'a provoqué qu'une surprise nuancée lundi en retirant sa candidature. Un retrait dont le président Clinton ne sort pas écorché le moins du monde: l'occasion était trop belle pour lui de semer — avec une extraordinaire économie de moyens — la zizanie dans les rangs républicains.

Par ricochet, l'épisode a soulevé un débat important, porté à plusieurs reprises à la une du *New York Times*, sur les manières anachroniques du Sénat américain, considéré comme «le club le plus sélect au monde», contrôlé par une «clique» de sénateurs du Sud conservant la mainmise sur leur royaume en distribuant des faveurs intéressées. M. Weld a perdu la bataille au Sénat, mais il l'a gagnée dans l'opinion publique.

Le moment de vérité est survenu vendredi dernier quand M. Helms, convoquant une réunion spéciale de la commission sénatoriale des Affaires étrangères, a refusé d'accorder à M. Weld l'audience réglementaire. Poli, il lui a serré la main... en le raillant: «Avez-vous acheté votre billet pour Mexico?» À titre de président de la commission, M. Helms avait techniquement le droit de refuser d'entendre M. Weld. Ce faisant, il bloquait automatiquement la nomination de M. Weld au poste d'ambassadeur et empêchait que sa nomination ne soit soumise au vote du Sénat — au mépris de l'avis de la majorité des membres de la commission et du Sénat qui, toutes tendances confondues, souhaitaient au contraire que M. Weld soit entendu. «C'est le triomphe du règlement sur la raison», a résumé le démocrate John Kerry.

Qu'il ait pris en otage la commission n'a pas effleuré l'esprit du «despote» Jesse Helms — le mot est de ses adversaires —, qui a plutôt estimé que la commission «retrouvait sa pertinence pour la première fois en plusieurs années». Plus de 150 nominations ont été rejetées faute d'audition au cours des dernières années, a fait valoir M. Helms dans une tentative de banalisation, oubliant commodément de mentionner que jamais une nomination n'avait été bloquée alors qu'une majorité des membres de la commission avait souhaité entendre le candidat.

Le Sénat ne porte pas nécessairement M. Helms dans son cœur, mais il n'était pas question pour ses collègues de monter aux barricades au nom d'un ancien gouverneur du Massachusetts tout à gauche du Parti républicain. Ce qui n'a pas empêché le sénateur de l'Indiana Richard G. Lugar, numéro deux de la commission des Affaires étrangères, de s'épancher euphémiquement: «Il y a des jours où la démocratie ne fonctionne pas très bien.» Grâce à Jesse Helms.

ÉCONOMIE

Contrat d'hélicoptères: quatre poids lourds au sprint, page B 1



LE MONDE

Un attentat trouble la reprise des pourparlers en Irlande du Nord, page A 5

POLITIQUE

Pierre Bélanger blâme la GRC, page A 5



«Uniques, comme tout le monde!»

Bouchard rejette l'entente «passéiste» signée par les neuf premiers ministres des provinces anglophones

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La déclaration de Calgary a donné suite hier à des échanges virulents au Québec, à un duel de mots qui portait un léger parfum de campagne électorale. Le premier ministre Lucien Bouchard a d'abord durement attaqué l'entente survenue à Calgary entre ses homologues du Canada anglais avant de voir le chef libéral Daniel Johnson lui répondre de façon tout aussi catégorique.

En décortiquant point par point la déclaration de Calgary dans un discours tenant sur sept pages, le premier ministre Bouchard s'est notamment moqué de la nouvelle appellation contrôlée que les premiers ministres des autres provinces ont concoctée, décrivant le «caractère unique» du Québec.

«Quelle trouvaille! Les Québécois sont uniques. On a envie d'ajouter: comme tout le monde! Uniques comme la chorale de Regina ou la rivière aux Escoumins. Uniques comme le Skydome, le Cap-Breton, la Labatt Bleue ou Wayne Gretz-

ky.» M. Bouchard s'insurge contre ce qu'il perçoit être «le maximum absolu de ce que le Canada peut offrir aux Québécois» après le vote référendaire de 1995. Il soutient que la

VOIR PAGE A 8: BOUCHARD

Lire aussi en page A 7

■ De larges extraits du discours du premier ministre

Victimes du «dumping» de l'État



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LA MENACE qui pèse sur l'urgence psycho-sociale (UPS), service d'aide psychiatrique auprès des itinérants, sème beaucoup d'émotion auprès des personnes qui, comme Daniel Perreault, Martine Rainville et son père Gilles Thibault, fréquentent la Old Brewery Mission. Voir nos informations en page A 3.

Politique d'aide au long métrage

Téléfilm doit changer de cap

Un rapport préliminaire montre du doigt plusieurs carences de l'institution fédérale

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Téléfilm Canada se fait secouer le prunier par une étude encore inédite que l'organisme a lui-même commandée sur sa politique d'aide au long métrage.

Insuffisance globale de financement, budgets moyens non compétitifs, carences de mise en marché, difficultés d'accès aux écrans, réseau de distribution aux mains d'un trio de joueurs au détriment des petites maisons qui se font tasser sous le tapis.

Des conclusions sévères sont contenues dans le document de 48 pages intitulé *Étude sur la production et la distribution de longs métrages canadiens*, préparé par le consultant Michel Houle à l'intention de Téléfilm Canada, dont *Le Devoir* a obtenu copie. Ce document, actuellement présenté en consultation auprès de divers intervenants et associations du milieu cinématographique, sera suivi d'un rapport-synthèse comportant les réactions de l'ensemble de l'industrie à ces propositions. Téléfilm devrait s'en inspirer pour élaborer par la suite son plan d'action et, le cas échéant, corriger son tir.

François Macerola, directeur de Téléfilm, précise que le document de Michel Houle constitue pour l'heure un simple outil de travail plutôt qu'un rapport définitif et qu'il commentera ses conclusions quand elles seront rendues publiques, le rapport final étant attendu dans trois semaines environ.

«On désirait revoir nos politiques en matière de longs métrages», précise le directeur de l'institution fédérale, expliquant pourquoi une telle étude a été commandée à un consultant extérieur. Mais de toute évidence, certaines conclusions du rapport sont, pour l'organisme, beaucoup plus sévères qu'on l'avait prévu...

«Le long métrage est le parent pauvre de Téléfilm face à la télévision», a commenté Michel Houle en entrevue. On stimule la production de longs métrages et on ne fait rien pour

VOIR PAGE A 8: TÉLÉFILM

CULTURE

Le bal des distinctions

Journée faste hier dans l'univers des récompenses, où divers prix ont été décernés à des lauréats, tous issus du monde de la culture. Le bal des distinctions s'est ouvert hier matin avec la remise des prix du Gouverneur général pour les arts de la scène, une récompense sortie d'une bourse de 10 000 \$ et qui souligne la carrière exceptionnelle de quelques Canadiens. Pour un apport digne de mention dans le monde du cinéma, Gilles Carle a été applaudi. Le maestro Nicholas Goldschmidt, la chanteuse-comédienne Monique Leyrac, l'auteur-compositeur-interprète Gordon Lightfoot, la danseuse Betty Oliphant et le metteur en scène Jean-Pierre Ronfard font aussi partie du tableau d'honneur.

Pour clore la journée, la remise des prix de l'essai, de la poésie et du roman, décernés chaque année par l'Académie des lettres du Québec, a également fait des heureux. Attribués cette fois à des auteurs pour une œuvre précise au lieu du survol d'une carrière tout entière, les prix de l'Académie des lettres du Québec, une institution fondée il y a plus de cinquante ans, reviennent cette année au poète Claude Beausoleil, à l'essayiste Gilles Lapointe et à la romancière Louise Dupré. Le prix Alain-Grandbois est décerné à Claude Beausoleil pour son recueil de poésie *Grand Hôtel des étrangers*. Le prix Victor-Barbeau revient à Gilles Lapointe pour *L'Envol des signes* et Louise Dupré a reçu le prix Ringuet pour *La Memoria*.

■ Nos informations, pages B 7 et B 8

ÉCONOMIE

Création d'un million d'emplois d'ici la fin du siècle

■ À lire, page B 1

La réforme du Conseil de sécurité

Des propositions conçues pour être rejetées

JOCELYN COULON
ENVOYÉ SPÉCIAL DU DEVOIR

New York — Après quatre ans de discussions discrètes et feutrées, l'élargissement du Conseil de sécurité est présentement l'objet d'une véritable foire d'empoigne entre les États membres. Un flot de propositions est donc en circulation et toutes ont la particularité d'être conçues pour être rejetées.

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a résumé succinctement le dilemme lors d'une conférence de presse la semaine dernière. «Je crois pour ma part que, tôt ou tard, le Conseil sera modifié, réformé, a-t-il dit. Mais on aura énormément de mal à décider quels États devront occuper les sièges permanents qui vont être créés. Pour certaines régions, ce sera très difficile.»

Composé de cinq membres permanents avec droit de veto — États-Unis, Russie, Chine, Grande-Bretagne et France — et de dix membres non permanents élus tous les deux ans, le Conseil de sécurité a fait l'objet d'une première réforme en 1965, au moment où le nombre de sièges non permanents a été augmenté pour accorder une juste représentation à la cinquantaine de pays qui venaient d'accéder à l'indépendance.

Aujourd'hui, ce deuxième round de la réforme du Conseil de sécurité porte plus sur la nécessité de faire une place aux nouvelles puissances politiques et économiques qui ont émergé sur la scène internationale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale que de réformer véritablement l'organe exécutif de l'ONU.

Les États membres sont maintenant d'accord pour agrandir la table du Conseil et y accueillir entre cinq et dix nouveaux convives. Là s'arrête pourtant le consensus. Des différences profondes demeurent sur des questions fondamentales, notamment sur le nombre de sièges permanents que devrait compter le nouveau Conseil, sur le droit de veto et sur la représentation géographique au sein de la plus haute instance des Nations unies.

Les nouvelles puissances

Au cours des dernières années, un constat s'est dégagé au sein de la communauté internationale. Le Japon et l'Allemagne, dont la contribution au budget de l'ONU est respectivement de 15 % et 10 % (4 % pour la Russie et 1 % pour la Chine), sont devenus des puissances avec lesquelles il faut compter. Certains États membres

VOIR PAGE A 8: ONU

MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé.
Ennuagement
en après-midi.
Max: 24 Min: 9

Québec
Ciel variable.
Max: 20 Min: 5

Détails, page B 4

INDEX

Agenda B 6 Le monde A 5
Annonces B 6 Les sports B 5
Avis publics B 4 Montréal A 3
Culture B 8 Mots croisés B 4
Économie B 1 Politique A 4
Editorial A 6 Télévision B 7

www.ledevoir.com



• LES ACTUALITÉS •

Conférence internationale sur la protection de la couche d'ozone

Une solution de compromis se dessine

L'échéancier de réduction du bromure de méthyle pourrait être devancé

La neuvième Conférence internationale des signataires du Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone se termine aujourd'hui. Un consensus se dessinait hier en fin de journée en faveur d'une élimination accélérée des pesticides fumigènes à base de bromure de méthyle. Reste à savoir si les intenses négociations en cours depuis avant-hier vont permettre aux participants de sauver la face ou la couche d'ozone...

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR
LE DEVOIR

L'arrivée, hier à Montréal, de 42 ministres de l'Environnement des quelque 110 pays présents à la conférence sur l'ozone a donné une impulsion nouvelle aux négociations sur l'élimination accélérée du bromure de méthyle, une étape acquise en principe hier, même si les modalités les plus im-

portantes demeuraient «ouvertes». Selon des sources dignes de foi, les négociateurs avaient mis au point en fin de journée un échéancier de réduction du bromure sur six ans dans les pays occidentaux, soit entre 1999 et 2005. Restait à déterminer si les pays en développement obtiendraient une décennie de grâce ou un délai de cinq ans en raison de l'urgence de ralentir le mégaphénomène qui réduit davantage, d'année en année, la couche pro-

ductrice de la Terre contre les rayons ultraviolets.

Jusqu'ici, les pays en développement ont obtenu un délai additionnel de dix ans dans les différents calendriers d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO), par rapport à ceux adoptés par les pays développés.

Scénario de compromis

Le scénario de compromis élaboré hier en fin de journée prévoyait non plus l'élimination du bromure de méthyle dans les pays développés en 2001, comme le proposait initialement la Communauté européenne, mais de façon progressive. L'opposition de la Grèce, de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie a forcé les pays européens nordiques à fléchir. La formule de compromis prévoyait une réduction de

25 % d'ici 1999, de 50 % d'ici 2001, de 75 % d'ici 2003 et une élimination totale en 2005 dans les pays développés. Restait à déterminer si le délai de grâce offert aux pays en développement serait de cinq ou de dix ans.

Les pays en développement les plus radicaux ont cédé sur le principe d'une élimination plus rapide, mais ils s'en tenaient encore à un scénario d'élimination de 10 % en 2005 et total en 2015 seulement.

À la conférence de Vienne, en 1995, il avait été convenu de réduire les bromures de méthyle de 25 % en 2001, de 50 % en 2005 et de les éliminer en 2010, avec dix ans de délai additionnel dans les pays en développement.

Un autre scénario occidental, mis de l'avant hier matin, prévoyait une élimination totale des bromures en 2001 dans les pays développés et un échéancier

de réduction pour les pays en développement de 25 % en 2004, de 50 % en 2006 et de 75 % en 2008, pour une élimination totale en 2010. Ce scénario prévoyait d'augmenter de 20 à 30 millions de dollars par an les contributions occidentales au Fonds multilatéral pour financer la transition technologique en 1998 et 1999. Les parties auraient réévalué l'efficacité de cet échéancier en 2000 et 2005 tout en convenant de s'interdire d'importer ou d'exporter des bromures vers des pays non liés par le Protocole de Montréal.

Commerce des CFC

Il demeurerait acquis hier que la conférence mettra en place un système de contrôle des exportations et importations de CFC de façon à imposer un frein au commerce illégal des CFC. Incidemment, le *Washington Post* rap-

portait hier la saisie de 180 tonnes de CFC provenant de Russie dans le port de Miami, une cargaison équivalente à dix camions-remorques, d'une valeur marchande de sept millions.

Parmi les nombreux prix de l'ONU accordés hier aux défenseurs de la couche d'ozone, on notait hier tout particulièrement celui accordé à Greenpeace International pour la mise au point d'un réfrigérateur fonctionnant au butane plutôt qu'avec des substituts de CFC. Jusqu'ici, ce réfrigérateur, vendu à 12 millions d'exemplaires en Europe et que les Chinois commencent à produire massivement, demeure introuvable en Amérique! Les représentants de Greenpeace ont confirmé que des entreprises québécoises s'intéressaient à ce produit dans le cadre d'une possible alliance avec un important manufacturier européen.

RÊVER

PENSER

SALON DU LIVRE DE QUÉBEC

La Foire internationale du livre en sciences humaines et sociales de Québec

Deux événements dans un

UN SALON POUR L'IMAGINATION

Romans, nouvelles, polars, guides, livres pratiques, publications jeunesse, bandes dessinées, biographies... Tous les livres de la rentrée littéraire avec vos auteurs favoris : Jean-Christophe Rufin, Dany Laferrière, Hortense Dufour, Sergio Kokis, Benoîte Groult, Lise Bissonnette, Gazotti, Denis Côté, Chrystine Brouillet, Michelle Tisseyre, Jacques Foch Ribas, Maryse Rouys, Sylvain Trudel, Esther Rochon, François Gravel, Esther Croft, Élise Turcotte...

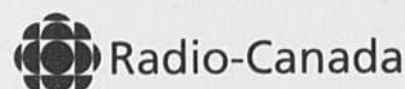
UNE FOIRE POUR LA RÉFLEXION

Des essais qui font l'actualité dans les disciplines des sciences humaines et sociales et des invités prestigieux d'ici et d'ailleurs tels que Jean Daniel, Jacques Parizeau, Yves Coppens, Ignacio Ramonet, Daniel Latouche, Réjean Thomas, Jacques Rigaud, Michel Cartier, Bernard Arcand, André Comte-Sponville, Paul Rabinov, Benjamin R Barber, Marc Sautet, Dominique Wolton, Jacques Proulx, Gérard Defois, Philippe Engelhard, Pierre Falardeau, Luc Bureau...

UN GRAND DÉBAT DE SOCIÉTÉ

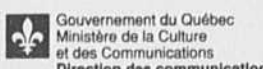
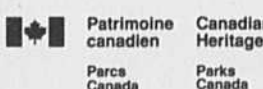
Quatre scènes d'animation sur deux paliers du centre des Congrès. De grandes conférences, des débats passionnés qui porteront cette année sur les effets de la mondialisation : «Mondialisation et croissance inégale», «Le syndicalisme face au néolibéralisme», «Le Québec et la mondialisation», «Culture : le choc des modèles», «Le travail en crise», «L'aventure des biotechnologies», «L'exclusion», «La rectitude politique, mode ou mal permanent?», «Le déclin du politique»... Plus d'une cinquantaine d'activités animées par des journalistes prestigieux tels Laurent Laplante, Pierre Maisonneuve, Catherine Lachaussee, Marc Laurendeau, Michel Desautels, Michel Lamarche, Jean Fugère, Alain Crevier, Marie Vallerand...

LE SOLEIL



POUR PLUS D'INFORMATION

Site internet : <http://www.accent.net/bookfair>
Adresse électronique : bookfair@accent.net



Briser le cercle de la pauvreté

Le programme du club Kiwanis Montréal-Saint-Georges fournit une aide alimentaire quotidienne à des centaines d'enfants

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Dans le sud-ouest de Montréal, des enfants de niveau primaire doivent apprendre à se cuisiner eux-mêmes des soupers équilibrés en attendant le retour de leurs parents. Plusieurs enfants ne profitent même pas d'un repas par jour. Ils ne sont pas seulement mal nourris, mais aussi nourris en quantité insuffisante.

C'est ce que faisaient valoir hier des représentants du programme d'aide alimentaire du club Kiwanis Montréal-Saint-Georges. Le club tente cette année d'amasser 75 000 \$ pour fournir une aide alimentaire à 1600 enfants, à travers une dizaine d'organismes communautaires.

«À Montréal, la famine, la sous-alimentation n'a pas de visage. On parle pourtant du décrochage scolaire. Or des études démontrent clairement que le fait d'être mal alimenté accroît les difficultés scolaires», expliquait hier Michel Gailloux, des relations publiques de l'organisme.

«Les gens ne meurent pas ici de sous-alimentation, mais nous vivons dans une société d'abondance qui rend cruelle la pauvreté, à cause de la publicité», a-t-il ajouté, précisant que l'on estime que 30 % des enfants vivent sous le seuil de la pauvreté au Québec.

«Des représentants des organismes que nous desservons nous racontent que des enfants gardent une partie du seul repas que nous leur servons pour leur mère», ajoute Paul Foster, responsable du programme de distribution alimentaire du club Kiwanis Montréal-Saint-Georges.

Et le fait d'offrir un soutien alimentaire aux enfants ne constitue souvent qu'un maillon d'une chaîne de services nécessaires aux démunis.

«Nous essayons de briser la chaîne

qui fait que les enfants reproduisent le comportement des parents», a dit Francine Girard, comptable du Local Ensemble, organisme communautaire qui bénéficie du soutien du club Kiwanis.

Ainsi, le Local Ensemble, de Saint-Henri, tente d'apporter autant un soutien aux parents qu'aux enfants en bas âge (de zéro à cinq ans) qu'il dessert. Le local offre à des femmes souvent monoparentales, et souvent peu scolarisées, l'occasion de se prendre en main à travers des ateliers et grâce aux services d'une halte-garderie. Des cours de cuisine sont donnés à celles qui le désirent. «Il y a toujours les livres de recettes, mais certaines ne lisent pas très bien ou n'ont jamais appris à cuisiner», ajoute Mme Girard. Des cafés-rencontres portent sur des thèmes comme le retour aux études ou le marché du travail. Après avoir fréquenté durant quelque temps ces activités, il arrive que des femmes prennent une décision majeure quant à l'orientation de leur vie.

Briser l'isolement

«Notre premier objectif est de briser l'isolement», a dit Marianne Dostaler, qui anime avec les participantes des ateliers sur les relations entre les parents et les enfants. Ces cours s'intéressent à la discipline, au développement de l'enfant, à sa sécurité et à la connaissance du corps. Si l'organisme attire présentement peu d'hommes dans les ateliers, un cours pourrait bientôt s'intéresser particulièrement à la relation père-enfants.

Le programme élargi de soutien à la distribution alimentaire du club Kiwanis n'existe que depuis deux ans. Il donne suite au programme de distribution de lait mis sur pied il y a plusieurs années par l'ancien arbitre de la Ligue nationale de hockey, Red Storey.

Enquête de Statistique Canada

Les femmes sont de moins en moins obligées d'interrompre leur carrière

PRESSE CANADIENNE

Mais dans les années 90, c'est plus de la moitié — 55 % — qui retournaient au travail à l'intérieur d'une période de deux ans.

Incitatifs économiques

Statistique Canada explique que les incitatifs économiques favorables au retour au travail rémunéré sont aussi plus grands qu'auparavant, puisque la rémunération des femmes a relativement augmenté par rapport à celle des hommes et que leur revenu représente maintenant une proportion plus importante du revenu de la famille.

L'enquête démontre qu'en 1995, 62 % des femmes qui occupaient un emploi rémunéré ont interrompu cet emploi pendant au moins six mois, contre seulement 27 % des hommes.

La plupart des femmes ont interrompu leur emploi alors qu'elles étaient au début de la vingtaine. Cela pourrait s'expliquer par le taux de fécondité plus élevé de ce groupe d'âge et le fait que les femmes plus jeunes ont moins d'expérience de travail et sont peut-être plus vulnérables aux mises à pied, dit Statistique Canada.

Même si les raisons familiales continuent de jouer un rôle prépondérant sur les interruptions de travail des femmes, les données de l'enquête montrent une augmentation des interruptions attribuables à des facteurs économiques.

Ottawa — Dans les années 90, les femmes sont moins susceptibles qu'au cours des décennies antérieures d'interrompre leur carrière pour des motifs familiaux ou autres, révèle une enquête de Statistique Canada.

Et celles qui interrompent leur carrière sont plus susceptibles de reprendre un travail rémunéré — et cela, plus rapidement — qu'auparavant, indique l'enquête sociale générale menée par Statistique Canada en 1995.

Cette enquête permet également de constater que les diplômés universitaires sont les moins susceptibles de mettre leur carrière en veilleuse.

Parmi les facteurs qui peuvent avoir contribué à cette tendance vers des interruptions de travail plus courtes et moins nombreuses, on note les taux de fécondité plus faibles, le report de la maternité et des changements en milieu de travail qui permettent aux femmes de reprendre le travail après avoir donné naissance à un enfant et de demeurer au sein de la population active tout en prenant soin de leurs enfants, observe Statistique Canada.

Dans les années 50, les femmes quittaient souvent le travail pour s'occuper de leurs enfants, et seulement une femme sur huit reprenait ensuite un travail rémunéré à l'intérieur d'une période de deux ans.

LE DEVOIR

MONTREAL

TRANSPORTEZ VOS IDÉES SUR INTERNET

Particuliers
Entreprises
Associations

CEDEP .NET

Fournisseur de services Internet
Tél.: (514) 277-2110
fax: (514) 276-1118
www.cedep.net

cedep.net est une division du collège Jean-Guy Leboeuf, fondé en 1954.

Étude de l'UQAM

L'AMT devrait investir davantage dans les trains de banlieue

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Deux professeurs de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ont suggéré hier aux dirigeants de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) d'investir davantage dans les trains de banlieue afin de convertir des milliers d'automobilistes — jugés réceptifs — en usagers du transport en commun.

Les professeurs Pierre Filiatrault et Jacques Roy estiment en effet que de 6000 à 11 000 automobilistes sont susceptibles de prendre place dans les wagons des trains des lignes Deux-Montagnes et Rigaud d'ici trois à cinq ans, à condition d'améliorer le service.

Dans une étude sur l'utilisation des trains de banlieue qui avait été commandée par l'Agence de transport, les deux professeurs en arrivent à la conclusion que les trains de banlieue

De 6000
à 11 000
automobilistes
seraient
susceptibles
d'opter
pour
le train
de banlieue
si le service
était amélioré

pourraient raisonnablement attirer de 3200 à 6400 voyageurs sur la ligne Rigaud et de 2800 à 5600 autres banlieusards sur la ligne Deux-Montagnes, et ce, d'ici trois à cinq ans. Les prévisions les plus optimistes des deux chercheurs font état d'un surplus de 9600 personnes sur la ligne Rigaud et de 8400 autres sur la

Montagnes pour la même période de temps. À l'heure actuelle, les trains de banlieue de Rigaud et Deux-Montagnes transportent respectivement 11 000 et 20 000 personnes par jour.

Vaste enquête

Cette pluie automnale de chiffres, tombée hier, est le fruit d'une vaste enquête menée par MM. Filiatrault et Roy auprès des usagers et de la clientèle potentielle des trains de banlieue. Entrevues personnelles, sondages et groupes de discussion ont permis aux professeurs du Centre de recherche en gestion de l'UQAM d'établir le profil de la clientèle des trains de banlieue. Ces usagers sont scolarisés (45 % possèdent un diplôme universitaire), leur revenu de ménage se situe au delà de la moyenne (de 57 000 à 71 000 \$), ils sont travailleurs dans 80 % des cas. C'est le profil typique des banlieusards, a résumé Pierre Filiatrault.

De façon générale, les usagers sont très satisfaits des trains de banlieue, leur donnant une note moyenne de 8,2 sur 10. «Quand on a ça dans nos évaluations comme professeurs, on est contents», a lancé Jacques Roy. La fréquence des départs, l'identification des gares et la ponctualité constituent cependant des irritants que la clientèle souhaiterait voir corrigés.

Pour ce qui est de la clientèle potentielle, elle estime que la fréquence des départs hors pointe, le manque de flexibilité et l'emplacement de la gare (surtout à Deux-Montagnes) constituent des inconvénients au train.

Suggestions

En conclusion, les professeurs Filiatrault et Roy suggèrent à l'AMT d'accroître les fréquences de départ (hors pointe pour Rigaud et en pointe pour Deux-Montagnes) et d'accroître le nombre de wagons pour la ligne Deux-Montagnes. La ponctualité, la propreté et l'identification des gares devraient être en outre améliorées sur la ligne Rigaud. Les professeurs incitent également l'AMT à déployer tous les efforts nécessaires pour convaincre les employeurs de subventionner le transport en commun plutôt que le stationnement.

Enfin, une campagne d'information sur les trains de banlieue devrait être mise sur pied par l'AMT. Cette campagne est d'autant plus souhaitable que 64 % des clients potentiels ne connaissent pas les horaires des trains, tandis que 40 % ignorent même les tarifs.

L'AMT s'est montrée réceptive à ces propos, faisant siennes la plupart des conclusions de MM. Filiatrault et Roy. Ainsi, l'agence améliorera la signalisation autour des gares et ajoutera près de 2000 places en agrandissant les stationnements. Une campagne d'information sera lancée. Depuis lundi, le nombre de voitures sur la ligne Deux-Montagnes est passé de huit à dix, et dès le 1er octobre, les usagers du train de banlieue pourront profiter de la tarification intégrée. Enfin, des tarifs spéciaux sont offerts jusqu'à la fin de l'année sur une partie de la ligne Rigaud.

Itinérants victimes du «dumping» de l'État

L'abandon du service d'urgence psycho-sociale laisse les bénévoles de la Old Brewery Mission démunis face à ceux qui souffrent de troubles mentaux

Depuis plusieurs mois maintenant, les chevilles ouvrières de la Old Brewery Mission de Montréal pouvaient s'appuyer, en matière de santé mentale, sur les équipes volantes d'urgence psycho-sociale. Pour cause de virage ambulatoire, de compressions financières et on ne sait plus quoi, l'UPS, pour employer le mot des initiés, risque de passer à la trappe. À la Old Brewery Mission, ils en ont marre.

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Dans une lettre datée du 27 août dernier, la directrice du CLSC des Faubourgs, Renée Spain, signalait à l'attention de Marcel Villeneuve, directeur de la Régie régionale de Montréal-Centre, que «moins d'un an après son implantation [celle de l'urgence psycho-sociale], malgré une évaluation positive et un niveau de satisfaction élevé chez nos partenaires, nous devons, faute de financement adéquat, cesser les services avant la fin septembre».

Cette missive, les permanents de la «vieille brasserie», ces permanents qui côtoient le front de l'itinérance jour après jour, l'ont lue. Ils l'ont relue. Et ils sont inquiets, ou plutôt excédés. Car pour eux, ces permanents, ces bénévoles, «l'État fait du dumping», a résumé Yvan Lalonde, directeur adjoint de la Mission.

Du «dumping», il s'en fait tellement que le nombre de personnes qui fréquentent cette mission située sur le boulevard Saint-Laurent, à quelques pas de la rue Saint-Antoine, ne cesse d'augmenter. Notamment depuis la désinstitutionnalisation dans les hôpitaux psychiatriques. On se souviendra que dans la foulée des compressions, il avait été décidé de fermer 6000 lits dans le secteur de la santé mentale.

«Lorsque j'ai lu dans les journaux, a

rappelé Claudio Iadeluca, directeur de la Mission, qu'autant de lits seraient supprimés, je me suis dit: il va y avoir encore plus de monde à nos portes. Du monde qui ont des problèmes pour lesquels nous sommes mal équipés. Nous ne sommes pas des pys. On est là pour nourrir, loger, aider autant que possible les itinérants. Pour soigner ceux qui ont des troubles mentaux, c'est une autre histoire. On comptait beaucoup sur l'UPS.»

Un exemple? La semaine dernière, un homme qui a des nœuds dans la tête et qui se prend pour Elvis Presley agressait verbalement les passants qui longeait Saint-Laurent entre Saint-Antoine et Viger. «Lorsqu'on est arrivés, raconte Yvan Lalonde, on a vite réalisé — des policiers étaient là — qu'il n'était pas tout à fait normal. On a fait appel aux gens de l'UPS qui, une fois sur les lieux, ont réussi à le stabiliser, chose qu'on ne sait pas bien faire parce qu'on ne sait pas encore une fois, nous ne sommes pas des pys.»

Tous les jours, «nous connaissons des moments où le danger de violence est plus grand que d'autres. Lorsque des itinérants arrivent le soir, le gars qui est de permanence ne peut pas deviner que la pathologie exacte de telle personne est ceci et pas cela. Il ne peut pas deviner s'il a pris les médicaments qu'il devait prendre à l'heure indiquée. Il faut savoir que parfois, les itinérants échangent leurs médicaments. C'est dans ce genre de situation que les gens de l'UPS sont indispensables.»

900 repas quotidiens

Quotidiennement, Claudio Iadeluca, Yvan Lalonde et leurs collaborateurs servent pas moins de 900 repas. Le soir, c'est entre 200 et 300 itinérants qui se pointent dans les environs pour passer la nuit. Autrement dit, depuis le temps qu'ils travaillent à la Mission, ils ont développé une expertise qui vaut bien l'expertise des manipulateurs de synergies, d'interfaces, d'organigrammes et autres attrapes de la langue de bois.

On ne comprend pas

Et alors? «On ne comprend vraiment pas le gouvernement. Ce qu'il y a de bien avec l'UPS, c'est que cela a permis une diminution de la criminalisation des malades mentaux. S'il coupe ce service, qu'est-ce que cela va donner si la police verbalise telle personne? Elle va passer un jour ou deux en prison. Puis, elle va faire appel à un avocat de l'assistance juridique. Ensuite, elle va passer devant le juge. Etc., etc. Conclusion: on dépensera autant d'argent. Le gouvernement n'en sauvera pas plus.»

René Charest est responsable du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, plus communément appelé le RAPSIM. À l'instar d'Yvan Lalonde et Claudio Iadeluca, il travaille tous les jours sur le front de l'itinérance. Depuis l'introduction de l'UPS, René Charest a constaté que «le degré de sécurité de la communauté avait passablement augmenté. On a vite réalisé les bienfaits de cette initiative. Si l'UPS saute, cela symbolisera l'abandon quasi complet des interventions que préconisait la Régie de Montréal».

Quand on songe que l'on prévoit encore la suppression de 3000 lits «pys», dont la moitié à Montréal... Si l'UPS passe à la trappe, ce sera «une véritable catastrophe», conclut Yvan Lalonde.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Directeur de la Old Brewery Mission, Claudio Iadeluca, au centre de notre photo, s'inquiète de la menace qui pèse sur le service d'urgence psycho-sociale.

Le CLSC des Faubourgs est aux prises avec le même problème

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le CLSC des Faubourgs n'est pas au bout de ses peines. Après avoir été contraint de s'abriter plusieurs services aux itinérants, c'est maintenant le service d'urgence psycho-sociale (UPS), inauguré par la Régie de la santé en grande pompe l'an dernier, qui risque de tomber sous le coup de nouvelles compressions.

Alors que le conseil d'administration du CLSC des Faubourgs se prononçait hier soir sur le sort de sa salle à manger, bien d'autres écueils attendent les services particuliers dispensés aux personnes démunies ou itinérantes.

Hier, la directrice générale du CLSC des Faubourgs, Renée Spain, affirmait que la menace de disparition n'était pas à écarter en ce qui a trait au service d'urgence psycho-sociale (UPS), que des partenaires du milieu de la santé, de la Ville de Montréal, de la police et du ministère de la Justice lançaient avec grand fracas il y a à peine un an.

C'est qu'aucun de ces partenaires n'a encore confirmé sa contribution financière pour l'année en cours, laissant craindre le pire aux organismes qui viennent en aide à la clientèle visée par ce projet. Destiné à intervenir auprès des personnes qui souffrent de problèmes et qui commettent des délits, l'UPS a répondu à quelques 828 demandes de service en provenance de la police ou d'hôpitaux au cours de la dernière année.

«Disons qu'on a un peu plus de jeu

pour continuer à travailler qu'on le croyait au mois d'août. On est moins inquiets, mais nous demeurons en attente de réponses de la part de nos partenaires. Nous ne pouvons soutenir ce service seuls», a soutenu hier Mme Spain.

Négociations

Du côté de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, qui avait fait de ce projet-pilote l'une des 40 priorités de son plan de réorganisation des services, on multiplie les négociations pour assurer la survie de l'UPS.

Louis Côté, porte-parole de la Régie, a affirmé que le milieu de la santé devait assumer 332 000 des 550 000 \$ du budget du service UPS. Reste à obtenir les contributions des principaux

établissements de la région de Montréal attendent d'ailleurs avec anxiété la divulgation des budgets par la Régie de la santé, le 25 septembre prochain, pour l'année en cours.

Mais au CLSC des Faubourgs, les compressions ont déjà frappé dur. En plus de l'abandon de la gestion de la salle à manger, le CLSC a aboli un poste de psychologue affecté à la clinique des jeunes Saint-Denis, éliminé le poste d'une infirmière affectée au dépistage du VIH-sida et celui d'une

autre qui veillait à dispenser des soins aux personnes itinérantes.

Les syndicats se sont déjà inquiétés de cette débâcle qui touche un des quartiers les plus démunis de la métropole.

La directrice Renée Spain affirme quant à elle que plusieurs abolitions découlent de la rationalisation occasionnée par la fusion des CLSC Centre-Ville et Centre-Sud, qui s'est soldée par la création du CLSC des Faubourgs.



NOUVEAUTÉ

COMME UN SOUFFLE
DE VIE

2^e édition revue mise à jourBiologie humaine
3^e secondaire

Johanne Janson

Un nouveau souffle!

- Cahier de l'élève (2^e édition) 233 pages, 13,65 \$
- Manuel de l'élève (2^e édition) 412 pages, 41,25 \$
- Guide d'enseignement, 2^e édition (à paraître)

Le cahier d'activités *Comme un souffle de vie*, 2^e édition, est fraîchement sorti des presses. Il arrive avec un contenu très actualisé, de nouveaux exercices (menus, mots croisés, mot mystère, réalisation du profil alimentaire, illusions d'optique, etc.).

LIDEC inc.
4350, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Montréal (Québec)
H2W 2H5
Téléphone: (514) 843-5991
Télécopieur: (514) 843-5252
Adresse internet:
<http://www.lidec.qc.ca>

Identité postnationale et identité reconstructive

Comment concilier unité politique et pluralité culturelle?

CONFÉRENCE DE

Jean-Marc FERRY

professeur de sciences politiques et de philosophie à l'Université libre de Bruxelles

Directeur de la collection *Humanités* aux ÉDITIONS DU CERF

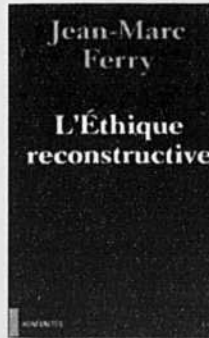
Auteur de :

*L'éthique reconstructive**Philosophie de la communication tomes 1 et 2**L'allocation universelle*

LE JEUDI 18 SEPTEMBRE À 19H30

Maison de la Culture Côte-des-Neiges
5290, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal
Métro Côte-des-Neiges
Informations : 745-4290

Entrée gratuite



BOUCLES D'OREILLES
À DIAMANT
SOLITAIRE
OR 14 CARATS

TOTAL
5 pts VENTE 58 \$
10 pts VENTE 88 \$
25 pts VENTE 268 \$
40 pts VENTE 478 \$
50 pts VENTE 688 \$

LE PARCHEMIN
DEPUIS 1946

Nos diamants et pierres précieuses sont sélectionnés par le laboratoire Gemmologique du Canada.

Mezzanine, MÉTRO Berri UQAM, 1500, rue Berri
Montréal 845-5243 sans frais 1-800-667-6878

LE DEVOIR

POLITIQUE

Descente policière avortée à Kahnawake

Bélanger jette le blâme sur la GRC

Le ministre de la Sécurité publique se défend d'avoir demandé l'annulation des opérations

LE DEVOIR ET PRESSE CANADIENNE

Québec — Même si l'information circule de toute évidence très mal à la Sécurité publique du Québec, le ministre Pierre Bélanger se défend bien d'avoir demandé l'annulation de la descente policière prévue dans le territoire de Kahnawake, le 11 septembre. Tout en reconnaissant avoir été avisé seulement la veille de l'opération avortée à laquelle devait collaborer la police de la CUM, il blâme la GRC pour la fuite d'informations ayant mené à l'échec de l'opération.

«A mon ministère, on était au courant depuis plusieurs jours qu'une descente se préparait dans la réserve de Kahnawake», a indiqué le ministre, qui avoue avoir été mis au courant par le chef de la SPCUM, Jacques Duchesneau, qui lui a téléphoné le 10 septembre, en soirée. Son sous-ministre, Florent Gagné, savait toutefois depuis un bon moment qu'une descente devait se dérouler le lendemain à Kahnawake.

M. Bélanger a par ailleurs admis qu'il semble maintenant évident que la communauté mohawk de Kahnawake était au courant des intentions policières et qu'ils s'étaient préparés à l'arrivée des policiers. «On avait été avisés que la rumeur circulait dans la réserve que quelque chose s'en venait et qu'on était prêt à réagir». Si le ministre n'en a jamais avisé la GRC, cette information a cependant été transmise au chef Duchesneau... après sa conversation avec le ministre, la veille du jour J.

Le ministre a tenu à préciser que l'avortement de cette mission policière n'a aucunement été commandé pour des raisons politiques.

En conférence de presse, le directeur du SPCUM Jacques Duchesneau a déclaré qu'il n'avait aucunement cherché la permission du ministre et que M. Bélanger n'avait en aucun temps cherché à influencer sa décision de participer ou non à la descente.

«On a reçu une information de quel-
qu'un de la réserve qui savait que nous

allions perquisitionner. J'ai effectivement parlé au ministre le 10 septembre en soirée, non pas pour lui demander la permission, mais pour l'informer que nous allions effectuer une perquisition aux petites heures du matin [le 11 septembre]. Le ministre m'a posé certaines questions pertinentes, non pas pour intervenir mais pour connaître la nature de l'opération.»

C'est à la suite de cette conversation que M. Duchesneau a été informé que des gens dans la réserve savaient qu'une descente allait avoir lieu et qu'il y avait un danger. «Par la suite, j'ai pris une décision», a conclu le directeur du SPCUM. A la suite de l'échange d'informations qui s'en est suivi avec la GRC, la police fédérale a à son tour renoncé à effectuer cette délicate opération.

Interrogé à savoir si des précautions ne doivent pas être prises pour qu'une descente soit tenue secrète, le ministre Bélanger n'a pas mis de temps à faire porter la responsabilité à la GRC, qui menait l'enquête depuis 18 mois et qui a par la suite demandé l'aide de la police de la CUM.

«C'est juste la GRC qui pourrait répondre à cette question, a-t-il précisé, mais pour que cela soit connu, comme ce fut le cas à mon ministère depuis autant de jours, il doit y avoir un problème relativement au caractère secret d'une telle opération.» En conférence de presse, le chef Duchesneau avait plus tôt affirmé que «14 agences différentes avaient été informées de l'opération. Selon moi, c'est beaucoup trop».

Le caporal Pierre Giguère, de la GRC, a cependant précisé que toutes ces agences n'étaient pas au parfum en ce qui concerne l'opération du 11 septembre. «Quatorze agences ont effectivement été au courant de l'enquête menée pendant 18 mois. Mais pour l'intervention à Kahnawake, seulement quatre étaient au courant: la GRC, la SPCUM, les Peacekeepers et la SQ.»

Tous les participants à l'opération — une cinquantaine de la GRC et une douzaine du SPCUM — avaient été avisés depuis plusieurs jours, a ajouté M. Giguère.

JULES RICHER PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Selon Jean Chrétien, la réaction de Lucien Bouchard aux propositions de Calgary était tout à fait «prévisible».

«Je comprends très bien sa position. Jamais les premiers ministres et le gouvernement canadien en feront assez, parce que leur agenda [celui des dirigeants du Québec], c'est la séparation du Québec», a affirmé, hier soir, le premier ministre canadien à l'issue d'une rencontre avec son homologue du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna. Cet entretien visait à préparer une conférence fédérale-provinciale sur l'emploi des jeunes et la santé, prévue pour la fin novembre ou le début décembre.

Propositions de Calgary

Pour Chrétien, la réaction de Bouchard était «prévisible»

Le débat sur la reconnaissance des Québécois comme peuple est «stérile», soutient le premier ministre canadien

M. Chrétien prétend que le débat sur la reconnaissance des Québécois comme peuple, que réclame le gouvernément Bouchard, est stérile. «On parle de peuple, à un moment donné on parle de société, on peut dire la nation... Ça devient une guerre de sémantique», a-t-il noté.

«Le mot qui a été choisi, privilégié, a-t-il ajouté, a été le mot "société", parce qu'on parle des peuples autochtones, on parle du peuple acadien. Alors, ce sont des mots qui se ressemblent beaucoup. Quand on est rendu à fendre les cheveux en quatre [à se demander] combien y a-t-il d'anges sur le bout d'une épingle, ça

devient compliqué.» Pour M. Chrétien, le concept de «caractère unique» reflète la réalité québécoise. En outre, il obtient l'appui de tous les partis fédéraux, à l'exception du Bloc québécois.

Le premier ministre fait valoir que l'approche adoptée à Calgary en est une qui a fait ses preuves.

«Cette technique de régler un problème à la fois, chacun prenant ses responsabilités, donne les meilleurs résultats», a-t-il souligné.

Elle a été appliquée avec succès, selon lui, dans la dévolution de pouvoirs fédéraux dans les domaines des forêts, des mines, de

la formation de la main-d'œuvre et du logement social.

Réaction McKenna

De son côté, le premier ministre McKenna a soutenu que M. Bouchard est mal placé pour se plaindre. «Que pouvons-nous attendre de M. Bouchard? Il a été invité, il a décidé de ne pas y prendre part et nous savons qu'il allait les rejeter [les propositions]. Nous savons que seule la séparation du Québec est acceptable pour lui», a dit M. McKenna.

A son avis, il faut remettre la conférence de Calgary dans son contexte.

«Ce n'est qu'une étape, ce n'est pas un effort pour tenter de remplacer Meech. Ce n'est qu'une toute petite pièce dans un grand puzzle.»



Jean Chrétien

Réaction du ministre des Affaires intergouvernementales

Selon Dion, le caractère unique du Québec s'applique aux institutions économiques

JULES RICHER PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le ministre des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion a soutenu, hier, que le concept de caractère unique du Québec, tel qu'énoncé à la conférence de Calgary, s'appliquerait aussi à ses institutions économiques.

M. Dion a pris l'exemple de la Caisse de dépôt et de placement du Québec pour illustrer son propos. S'il devait se produire un différend avec Ottawa devant les tribunaux au sujet de la Caisse, le Québec pourrait, à son avis, défendre sa compétence dans ce secteur en invoquant le caractère particu-

lier de cette institution.

Et ce qui est vrai pour le Québec le serait également pour les autres provinces, s'est-il empressé d'ajouter, en donnant l'exemple des grandes coopératives agricoles de la Saskatchewan, uniques en leur genre au Canada.

«Aujourd'hui, seul le Québec a une caisse de dépôt. Il n'y a rien qui empêche les autres provinces d'avoir leur propre régime de pension et de développer leur propre caisse de dépôt», a-t-il précisé à sa sortie du conseil des ministres.

Selon lui, les Québécois ne sont ni jaloux, ni envieux. «Ils ne disent pas: "Nous sommes heureux parce que nous avons quelque chose que vous n'avez pas." Ils disent: "Nous avons besoin de

garanties et, si vous pouvez en bénéficier, pourquoi pas?»

«Il faut rendre tout disponible à tout le monde et s'assurer que chaque province peut se développer avec ses caractéristiques propres. Et le Québec a des caractéristiques uniques, on le sait très bien», a-t-il ajouté.

La déclaration finale des premiers ministres provinciaux à l'issue de la conférence de Calgary a beaucoup moins loin que M. Dion. On y indique que le caractère unique du Québec comprend sa langue, sa culture et sa tradition de droit civil. Il n'est pas question des institutions québécoises, économiques ou autres.

Néanmoins, on précise que tout fu-

tur amendement constitutionnel accordant des pouvoirs à une province devra être également proposé aux autres provinces.

Par ailleurs, M. Dion a tenu à répéter, hier, que le partenariat avec le reste du Canada après la souveraineté du Québec n'aurait pas de soi. «Il n'y a pas de partenariat possible de toute façon. Quand on fait une sécession, on la fait ou on ne la fait pas. [...] En tant qu'État indépendant, on a bien le droit d'offrir à ses voisins des accords, mais, là, ça dépend si [les] voisins ont envie de le faire ou pas.» Aussi, conclut-il, la question soumise dans un éventuel nouveau référendum ne devra porter que sur la sécession.

Régime des rentes

Les libéraux réclament une nouvelle étude actuarielle

NORMAN DELISLE PRESSE CANADIENNE

Québec — Les sorties de fonds du régime des rentes du Québec vont être plus fortes que prévues au cours des prochaines décennies, prévoit une étude effectuée par le député libéral Henri-François Gauthrin.

Ce dernier réclame en conséquence une nouvelle étude actuarielle plus à jour — la dernière date de 1994 — et demande au gouvernement de prendre des mesures vigoureuses pour redresser la situation.

M. Gauthrin a préparé un volumineux document sur la question. Selon son évaluation, les besoins financiers du régime des rentes seront supérieurs au cours des prochaines années à ceux qui avaient été calculés en 1994.

Par exemple, en 1994, on a calculé que les Québécois auront dans l'avenir un taux de fécondité de 1,6 enfant par femme. Or ce taux a diminué depuis 1992 et va plutôt décroître aux environs de 1,5, note le député de Verdun.

De plus, le solde migratoire du Québec est à la baisse, et le nombre de ceux qui quittent le Québec chaque année est en train de rattraper le

nombre des nouveaux arrivants. Enfin, l'espérance de vie augmente, ce qui augmente aussi la durée du versement de prestations de rente aux bénéficiaires.

Ces trois éléments de calcul démographique font en sorte qu'au cours des prochaines décennies, le nombre de prestataires du régime de rentes va augmenter et il y aura moins de jeunes travailleurs pour payer les cotisations.

Il y a d'autres données qui devraient être corrigées, estime le député Gauthrin. Par exemple, les actuaires du gouvernement ont calculé des taux d'emploi trop élevés pour les prochaines années. Un moins grand nombre que prévu de travailleurs qui cotisent et des salaires augmentant moins vite que prévu aggravent la situation financière du régime.

Le député Gauthrin croit donc que le régime a été sous-évalué. Les pourcentages de sorties de fonds seront plus élevés par rapport à la masse salariale cotisée.

Par exemple, pour l'an 2010, les actuaires du gouvernement prévoient que les sorties de fonds atteindraient 9,6% de la masse salariale cotisable. La réalité sera plutôt de 10,6%.

Transfert de 500 millions

Les négociations sont encore prolongées

La réduction des coûts de la main-d'œuvre n'a pas encore été discutée

MARIO CLOUTIER DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La fin des négociations entre le gouvernement Bouchard et les unions municipales sur le transfert de 500 millions de dollars a finalement été repoussée à vendredi par le ministre responsable Rémy Trudel. Une rencontre devrait avoir lieu demain, mais sa tenue n'est pas confirmée par le ministère des Affaires municipales. Les représentants des municipalités ne se font toutefois plus d'illusions sur le résultat des pourparlers, mais le premier ministre Bouchard restait optimiste hier après-midi.

«C'est la dernière heure avant la réussite, et la plus sombre. [...] Les gens continuent de travailler. Ça travaille intensément.»

M. Bouchard a reconnu qu'il ne saurait y avoir de solutions mur à mur correspondant à la réalité de toutes les municipalités. Mais il souligne qu'il est toujours réaliste de parler d'une facture de 500 millions en raison des régimes de retraite de 73 municipalités, d'une part, qui font état de surplus actuariels de 700 millions, et de conventions collectives, d'autre part, qui sont souvent généreuses selon lui.

Le président de l'UMQ, Mario Laframboise, et la présidente de l'UMRCQ, Jacinthe Simard, ont respectivement rencontré les représentants du premier ministre Bouchard lundi soir et hier matin. Le message

du premier ministre était clair: le transport scolaire demeure le dossier privilégié par le gouvernement.

Aussi, les deux unions municipales en concluent que rien ne bouge plus à Québec. Une rencontre technique est prévue entre les deux organisations et le gouvernement, demain, afin d'envisager ce qui surviendra après vendredi, la nouvelle échéance des négociations.

À l'ouverture du congrès du Syndicat canadien de la fonction publique à Québec, le directeur général de l'organisme et porte-parole de la coalition québécoise regroupant 82 000 employés municipaux, Gilles Charland, a pour sa part répété que la menace de débrayage était maintenue dans l'éventualité d'une loi spéciale décrétant une réduction des coûts de main-d'œuvre dans les municipalités. M. Charland réclame toujours que les négociations à ce sujet se déroulent au niveau local plutôt que sur le plan national.

La question de la réduction des coûts de main-d'œuvre n'a pas encore fait l'objet de discussions intensives à la table nationale de négociations. Trop occupés à échanger sur le montant de la facture de 500 millions, sa nature — transport plutôt qu'équipements scolaires — et sa répartition entre les municipalités, les représentants municipaux et ceux du gouvernement Bouchard n'ont pas eu le temps d'aborder de front les 250 millions visés dans la masse salariale.

L'image du Québec

La SSJBM invite Québec à contrer la «campagne de calomnies» à l'étranger

NORMAN DELISLE PRESSE CANADIENNE

Québec — Le Québec serait victime d'une vaste campagne de calomnies à l'étranger. Le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM), Guy Bouthillier, a invité hier le gouvernement à contrer cette campagne à l'étranger car elle nuit à l'immigration.

«Mettre dans la tête des gens que nous sommes collectivement une bande de nazis ou de fascistes incite le nouvel arrivant à ne pas participer. Dans sa volonté de réussir l'intégration des immigrants, le Québec doit obtenir que cessent ces comparaisons odieuses qui déshonorent ceux qui en usent», a déclaré M. Bouthillier.

Il témoignait devant une commission parlementaire où les députés analysent les prévisions d'immigration au Québec pour les années 1998 à 2000.

M. Bouthillier a cité quelques exemples des calomnies véhiculées sur le Québec. Il a mentionné une publicité récemment transmise sur le réseau Internet. Il a aussi mentionné le fameux Oxford English Dictionary, une œuvre en 20 volumes qui cite, sous la rubrique «raciste» les exemples suivants: l'Allemagne nazie de Hitler, l'Italie fasciste de Mussolini, certains Blancs des États-Unis du Sud et... René Lévesque et le Parti québécois.

«Toute personne qui entre dans la bi-

bliothèque municipale de Jakarta ou de Pékin et qui consulte ce dictionnaire, qui est une des grandes institutions du XX^e siècle, apprend que nous sommes de la même famille qu'Adolf Hitler, Benito Mussolini et les racistes du Ku Klux Klan», a déclaré M. Bouthillier.

«Évoquer de telles images à propos du Québec n'est pas la meilleure façon de rapprocher les nouveaux arrivants de la société d'accueil», dit le président de la SSJB de Montréal.

Lévesque et le PQ en exemples sous la rubrique «raciste» du Oxford English Dictionary

Le ministre responsable de l'Immigration, André Boisclair, a lui aussi déploré ce type de propos et il estime que la meilleure façon de les combattre est de véhiculer d'autres messages: par exemple, celui de la récente Semaine québécoise de la citoyenneté, présidée par Jack Jedwab, un Québécois d'origine juive, et Jeannette Bertrand, présentatrice de la télévision.

«Il y a des gens qui haussent le ton actuellement, mais devons-nous hausser le ton à notre tour ou travailler sur le terrain à rassembler des gens autour des idées qui nous animent? Je choisis quant à moi la deuxième voie», a dit le ministre Boisclair.

Le porte-parole libéral, Pierre-Étienne Laporte, député d'Outremont, a pour sa part déclaré partager les sentiments contre «les calomnies anti-québécoises».

Par ailleurs, Cynthia Lam, directrice des Services à la famille chinoise du Grand-Montréal, a mentionné que le projet du gouvernement pour augmenter la proportion d'immigrants connaissant le français risque de nuire à la venue d'immigrants asiatiques.

«Toute une catégorie d'Asiatiques à la recherche d'un avenir meilleur ne connaissent pas la langue française et se retrouvent dans une situation difficile», a mentionné Mme Lam, qui craint que cette mesure n'équivaille à la Chinese Exclusion Act, une loi fédérale en vigueur jusqu'en 1947 et qui visait à réduire l'immigration au Canada de citoyens asiatiques.

Conseillers en décoration
Comptoirs de pièces de plomberie
Consultation gratuite des As-Plombiers

30 salles de bain en démonstration
Faut voir...

la boutique de plomberie
DÉCORATION 25

25^e avenue et 640 Ouest, St-Eustache • tél: 475-8492 • Internet: www.decor25.com

Opération URGENCE Haïti



FAIM D'ÉCOLE

1 900 565-PGL20

don automatique de 20 \$ par téléphone, 18 ans et plus

Fondation
Paul Gérin-Lajoie

20^e actions en éducation

1 900 565-PGL10

don automatique de 10 \$

1 900 565-PGL50

don automatique de 50 \$

Merci.

LE DEVOIR

LE MONDE

Chère CIA, c'est à ton tour...

Au moment de souffler 50 bougies, les espions débusquent les taupes et se cherchent une raison d'être

REUTER

Langley — Bill Clinton a dirigé hier, au siège de la CIA, les cérémonies du cinquantième anniversaire des services d'espionnage extérieurs américains, qui se cherchent encore une nouvelle raison d'être après l'effondrement de l'Union soviétique.

Fondée le 18 septembre 1947 par le président Harry Truman, la Central Intelligence Agency a affronté le KGB soviétique pendant toute la guerre froide. Pour les quelques 16 000 employés de l'agence, le but était clair: contrecarrer les projets de Moscou par tous les moyens.

«Pendant cinq décennies, votre sens de l'honneur, votre héroïsme, votre faculté de jugement et votre intelligence ont aidé l'Amérique à relever tous les défis qui se présentaient à elle. À l'aube du 21^e siècle, avec votre aide, nous pouvons recommencer tout cela pour les cinquante années à venir», a déclaré Bill Clinton.

Durant la guerre froide, la CIA «était sur toutes les lignes de front, défendant la démocratie dans le monde entier», a ajouté le président. Mais c'est Moscou qui, en un sens, a eu le dernier mot. La CIA a découvert ces dernières années deux «taupes» au service des Soviétiques puis des Russes, Aldrich Ames et Harold Nicholson, et elle s'emploie continuellement à déterminer si elle n'abrite pas d'autres agents doubles.

Dirigée par George Tenet, la CIA s'occupe aujourd'hui de la dissémination des armes nucléaires, du terrorisme, du crime organisé ou bien encore du trafic de drogues. Les agents américains surveillent également de très près les derniers pays «félons», tels l'Iran et la Libye. Pour les experts en espionnage, la CIA est principalement vouée à la défense des intérêts occidentaux dans le monde.

Si la mission centrale de la CIA n'est plus très claire, ses principes n'ont pas changé: depuis 50 ans, le secret est roi. Quelques minutes avant le début de la cérémonie sur la pelouse de Langley, des responsables de la Maison-Blanche tentaient de raisonner photographes et cameramen: «Quoi que vous fassiez, ne filmez pas les employés», rappelaient-ils.

EN BREF

Naufrage au large du roc

Gibraltar (Reuter) — Cinq Marocains ont péri et 19 personnes sont portées disparues après le naufrage de leur bateau au large des côtes méridionales de l'Espagne, a rapporté hier la police de Gibraltar. Selon les autorités, une trentaine de personnes, vraisemblablement des Marocains cherchant à entrer clandestinement en Espagne, s'étaient entassées dans une petite embarcation partie de Ceuta, sur la côte marocaine, hier matin. Six passagers ont été retrouvés. Les deux Espagnols qui auraient organisé le passage figurent sur la liste des disparus.

California dreaming

Los Angeles (AFP) — La Rand Corporation vient de rendre publique une étude sur l'immigration en Californie, Etat où près de 25 % des résidents et des travailleurs sont nés à l'étranger. En conclusion, la Rand recommande à l'Etat de diminuer le niveau de l'immigration «légitime» et de resserrer ses exigences quant à la connaissance de l'anglais et à la compétence professionnelle. Cette étude confirme que l'apport des immigrants est un bienfait pour l'économie de l'Etat, mais considère que les changements en cours à la structure de l'économie californienne contribuent à en diminuer les avantages. L'étude affirme que le Mexique — 50 % des immigrants de date récente sont Mexicains — est un cas spécial et qu'il ne doit pas être considéré comme n'importe quel pays étranger.

Secrets et scandales à la cour d'Angleterre

Paris (AFP) — Le livre à scandale de Kitty Kelley sur la famille royale britannique, *The Royals*, paraîtra demain en français sous le titre *La Maison Windsor*. Cette édition en français, qui sera la première en Europe du sulfureux ouvrage de la biographe américaine, aura pour sous-titre *Secrets et scandales à la cour d'Angleterre*. Cet ouvrage, qui paraît dès aujourd'hui aux Etats-Unis, sort demain en France avec une semaine d'avance sur la date initialement prévue et un premier tirage de 50 000 exemplaires. Cet ouvrage, qui met en doute le lignage de la reine Elisabeth II et accuse les différents membres de la famille d'infidélités conjugales, ne paraîtra pas en Grande-Bretagne, en raison de la sévérité de la législation sur la diffamation, et non en raison du décès de la princesse Diana.

Pour le fair play au Kenya

(Le Devoir) — Le gouvernement kényan doit accepter de préparer avec *fair play* des élections libres et démocratiques et la communauté internationale doit aider la coalition de forces démocratiques qui réclame pour le Kenya un train minimal de réformes, estime le président du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, M. Warren Allmand. Le centre recevra d'ailleurs à compter du 21 septembre quatre activistes kényans qui visiteront Montréal, Ottawa et Toronto avant d'aller expliquer à Washington leurs revendications face au régime du président Arap Moi. Profitant du fait que le secrétaire d'Etat canadien pour l'Afrique, David Kilgour, se rend demain à Nairobi, M. Allmand lui demande de saisir l'occasion pour prévenir d'un changement de politique d'Ottawa si des élections libres et démocratiques ne sont pas organisées.

La paix pour les gorilles?

Somerset West (Reuter) — Les écologistes du Programme international pour la protection des gorilles (IGCP) ont proposé hier la création à cheval sur trois pays de l'Afrique des Grands Lacs d'un «parc de la paix» pour abriter les quelque 650 gorilles de montagne qui subsistent au monde. Cette réserve, d'une superficie de 400 km², morcèlerait sur les territoires de l'Ouganda, du Rwanda et de la République démocratique du Congo dans la région volcanique de la Virunga. Le parc national de la Virunga, situé en RDC, a beaucoup souffert des guerres civiles qui ont récemment agité le Rwanda et l'ex-Zaïre. La proposition a été faite lors d'un colloque de l'Union de protection de la nature (WCU) en Afrique du Sud.

Un attentat trouble la reprise des pourparlers en Irlande du Nord

L'Armée républicaine irlandaise nie toute implication

Une bombe a explosé dans une fourgonnette non loin d'un commissariat de police à proximité de Portadown, au sud-ouest de Belfast, sans faire de blessés. L'attentat survenait alors que Londres et Dublin tentaient pour la deuxième journée consécutive de vaincre la résistance des unionistes protestants.

MARTIN COWLEY
REUTER

Belfast — Un attentat à la fourgonnette piégée a troublé hier la reprise des négociations de paix sur l'Irlande du Nord, raidissant la position des unionistes hostiles à des discussions directes avec le Sinn Féin qu'ils accusent d'avoir partie liée avec la violence républicaine.

L'Armée républicaine irlandaise (IRA) a nié tout implication dans l'attentat commis hier en Irlande du Nord, répondant ainsi aux accusations des unionistes qui ont exigé que le parti républicain Sinn Féin, l'aile politique de l'IRA, soit exclu des pourparlers multipartites qui ont repris lundi à Belfast.

Le démenti a été communiqué par téléphone à la chaîne de télévision d'Etat irlandaise RTE par un interlocuteur anonyme qui a utilisé un message codé reconnu.

Le secrétaire d'Etat britannique à l'Irlande du Nord, Mo Mowlam, a déploré l'attentat, qu'elle a qualifié de «tentative de sabotage des négociations de paix» sur l'Irlande du Nord, ajoutant que l'incident ne faisait que souligner la nécessité de faire avancer le processus de paix anglo-irlandais.

Des propos qui ont été partagés par le médiateur américain George Mitchell.

La bombe a explosé alors que les responsables du Parti unioniste d'Ulster (UUP), la principale formation politique de la majorité protestante nord-irlandaise qui refuse de se joindre aux négociations, s'apprétaient à rencontrer Mo Mowlam et George Mitchell au château de Stormont — c'est là que les autres formations politiques enga-

gées dans le processus devaient se retrouver en milieu d'après-midi pour des discussions bilatérales.

Londres et Dublin tentaient hier pour la seconde journée consécutive de vaincre la résistance des unionistes. Mais ces derniers ont immédiatement annulé la rencontre pour se rendre sur le lieu de l'attentat, afin d'évaluer les dégâts et s'entretenir avec les habitants.

Des garanties

En outre, ils ont accusé les catholiques républicains d'être à l'origine de l'explosion et ont adressé à George Mitchell une lettre lui demandant d'exclure le Sinn Féin, dont la participation aux pourparlers avait été acceptée à la suite de la trêve décrétée le 20 juillet par l'IRA.

En réponse, le président du Sinn Féin, Gerry Adams, qui a déploré l'attentat, a accusé les unionistes de se servir de l'incident comme d'un prétexte pour ne pas participer aux négociations, sabotant ainsi leurs chances de succès.

Les responsables de l'UUP, qui réclament le rattachement de l'Ulster à la Grande-Bretagne, se sont déclarés prêts à participer aux négociations de paix sur l'Irlande du Nord à condition de recevoir de la part des gouvernements britannique et irlandais des garanties sur un certain nombre de points.

L'UUP veut notamment que le programme des négociations tienne compte de son souci de voir l'IRA rendre ses armes pendant toute la période des négociations et non au terme du processus lorsque un accord sera trouvé.

Les unionistes craignent en effet que l'IRA, qui respecte une trêve décrétée le 20 juillet, ne reprenne sa campagne de violence si le règlement négocié éventuel n'est pas à son goût.

La bombe a explosé hier non loin d'un commissariat de police de la localité de Markethill, à proximité de Portadown, au sud-ouest de Belfast, causant des dégâts substantiels mais sans faire de victime, a annoncé la police. Deux personnes ont été traitées à la suite du choc causé par la déflagration.

Face-à-face au mont des Oliviers

L'occupation par des colons d'une maison dans la partie arabe de Jérusalem oblige Nétanyahou à retarder un voyage en Europe

CLAIRE SNEGAROFF
AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — Le premier ministre israélien Benjamin Nétanyahou a annoncé hier qu'il retardait un voyage en Europe, prévu à partir de demain, en raison de la crise provoquée par l'occupation d'une maison par des colons au coeur de la partie arabe de Jérusalem.

M. Nétanyahou, qui a jusqu'ici refusé d'employer la force publique pour déloger les trois familles, menait des consultations intensives avec ses principaux ministres et conseillers pour trouver les moyens de les faire partir.

Mais le financier des colons, Irving Moskowitz, pressé par M. Nétanyahou d'accepter une solution à l'amiable, a refusé de faire partir les colons qu'il a installés dans la maison du quartier de Ras el-Amoud, a indiqué le radio.

Le premier ministre a indiqué qu'il allait reporter au moins l'étape roumaine de sa tournée qui devait le conduire à partir de demain en Roumanie, en Hongrie et en Autriche. «Nous sommes en train de vérifier toutes les solutions possibles. Nous sommes en pleines consultations», a ajouté le premier ministre à la presse à Tel-Aviv.

M. Nétanyahou et certains de ses ministres ont critiqué l'initiative de la quinzaine de colons qui occupe depuis dimanche la maison située sur le versant du Mont des Oliviers à Jérusalem-Est.

Le procureur général Elyakim Rubinstein, qui doit remettre un avis à M. Nétanyahou, s'est rendu à Ras el-Amoud où il s'est entretenu pendant une heure avec les colons.

Les Palestiniens, dont la réaction a pour l'instant été remarquablement calme, ont demandé l'intervention des Etats-Unis et de l'Union européenne pour contraindre Israël à évacuer les colons. «L'occupation de cette maison à Ras el-Amoud aura des conséquences très dangereuses», a averti le négociateur en chef palestinien Saëb Erakat.

Le mouvement intégriste palesti-



JIM HOLLANDER REUTERS

Palestiniens et sympathisants israéliens ont été tenus en respect par les policiers anti-émeute.

nien Hamas a estimé quant à lui que l'occupation de la maison constituait «une nouvelle preuve» de l'échec du processus de paix mené par l'OIP avec Israël.

M. Nétanyahou a été averti par ses propres services de sécurité des risques de violence si l'occupation se poursuivait. Le chef de la police israélienne, le commandant Assaf Hefetz, a déclaré craindre «une nouvelle Intifada [soulèvement] et des émeutes à Jérusalem, alors que la situation sur le terrain est très chaude».

Le ministre de la Défense a fait valoir lui aussi que «l'installation de ces trois familles à Ras el-Amoud n'est pas une bonne chose, à un moment particulièrement sensible» dans les relations israélo-palestiniennes.

M. Nétanyahou, qui, selon la presse, avait été mis au courant à l'avance du projet des colons, a estimé que leur initiative n'était «bonne ni pour Jérusalem, ni pour l'Etat d'Israël».

Le premier ministre redoute des

émeutes palestiniennes et un isolement diplomatique d'Israël, alors que le secrétaire d'Etat Madeleine Albright a estimé que l'opération des colons «n'était pas utile».

Dans une interview au quotidien *Haaretz*, M. Moskowitz a défié le premier ministre en proclamant qu'il comptait «aller de l'avant immédiatement pour son projet de construction de 130 logements» à Ras el-Amoud.

M. Nétanyahou a annoncé peu avant l'installation des colons qu'il mettrait son veto à ce projet de construction, bien que M. Moskowitz ait obtenu les autorisations administratives nécessaires.

Certains membres du gouvernement poussent cependant M. Nétanyahou à laisser faire les colons. Le chef de file des durs de la droite, le ministre des Infrastructures nationales Ariel Sharon, a affirmé qu'une évacuation constituerait «une grave erreur, car nous donnerions l'impression de céder au chantage de violence» des Palestiniens.

Une balle dans la nuque, s.v.p.

Ne supportant pas les conditions de détention, des prisonniers russes exigent d'être exécutés

JEAN-BAPTISTE NAUDET
LE MONDE

Moscou — «Plutôt la mort!» Ne supportant plus leurs conditions de détention dans les geôles russes, parfois assimilées à de la «torture» par Amnesty International, des prisonniers russes, condamnés à la peine capitale, exigent d'être exécutés. Ils veulent qu'on leur tire une balle dans la nuque, sans avertissement, selon la pratique soviéto-russe, le plus rapidement possible. Iouri Skouratov, procureur général de la Fédération de Russie, a révélé, jeudi 11 septembre, que plusieurs condamnés à mort lui avaient écrit pour demander d'en finir. Paradoxe: ces prisonniers ont le droit pour eux et sont les victimes des «bonnes intentions» humanitaires du Conseil de l'Europe, qui siège à Strasbourg.

L'histoire est la suivante. En février 1996, la Russie est admise au Conseil de l'Europe et signe les conventions lui interdisant de procéder à des exécutions capitales. Mais durant cette même année la Russie viole ses engagements, continuant secrètement de passer par les armes des condamnés. En septembre 1996, Ahatoli Pristavkine, président de la commission présidentielle des grâces, révèle brutalement ce scandale. Malgré le moratoire, déclare-t-il, les exécutions continuent comme avant. M. Pristavkine précise, au passage, que des erreurs judiciaires ont été découvertes dans 30 % des cas de condamnations à mort. Amnesty International annonce que 103 personnes ont été passées par les armes en 1996, après l'adhésion de

la Russie au Conseil de l'Europe. L'organisation estime alors que près de 700 personnes attendent dans «le couloir de la mort» en Russie.

Le Conseil de l'Europe proteste. En février 1997, Moscou finit par suspendre, réellemment, les exécutions. Mais sans modifier sa législation. Le Kremlin utilise alors la prérogative de grâce du président Boris Eltsine. Mais voilà qu'aujourd'hui, selon le procureur général de Russie, 35 % des condamnés à mort refusent de demander le pardon, et qu'une partie d'entre eux écrivent même aux autorités pour exiger la mort. Et le procureur général Skouratov de souligner qu'il «n'y a aucune base juridique pour ne pas les exécuter».

Pour Moscou, l'affaire est gênante à plus d'un titre. D'abord, elle met de nouveau en lumière les conditions inhumaines de détention dans les prisons russes infestées par les maladies, tellement surpeuplées que les condamnés doivent parfois y dormir à tour de rôle, ou, comme au «bon vieux temps» du goulag, sévissent des criminels endurcis, auxiliaires de l'administration. Ensuite, elle relative la soudaine indignation de Moscou face aux exécutions publiques de la semaine dernière en Tchétchénie.

Après avoir refusé, malgré le moratoire, des dizaines de grâces en 1996, Boris Eltsine juge aujourd'hui «barbares et illégales» les exécutions en Tchétchénie. La Cour suprême de la petite République indépendante a suspendu cette pratique controversée. La Russie a annoncé, jeudi, son intention de saisir le Conseil de l'Europe, auquel Boris Eltsine doit s'adresser lors d'une visite à Strasbourg, les 10 et 11 octobre. Du cas «tchétchéniens», évidemment.

Les prisons russes sont surpeuplées et infestées par les maladies

Mines antipersonnel

Chrétien fait état de progrès

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le président américain Bill Clinton, confronté à une pression accrue pour adhérer au futur traité d'interdiction des mines actuellement discuté à Oslo, a défendu hier la position américaine sur l'interdiction des mines antipersonnel. «Les Etats-Unis ont fait plus que tout autre pays pour mettre un terme à l'utilisation des mines antipersonnel», a-t-il déclaré à la presse.

Les représentants de 106 pays sont réunis actuellement à Oslo pour élaborer un traité d'interdiction des mines qui doit être signé en décembre à Ottawa. La conférence d'Oslo, convoquée à l'initiative du Canada doit s'achever vendredi. «Les Etats-Unis aimeraient être un des signataires de cet accord mais je dois être sûr que nous pouvons assumer nos responsabilités et protéger nos troupes», a ajouté le président Clinton.

Les Etats-Unis exigent notamment le maintien de leurs mines dans la zone délimitée qui sépare, depuis 1953, les deux Corées et à proximité de laquelle sont toujours stationnés quelque 37 000 G's.

Le premier ministre canadien, Jean Chrétien, a indiqué pour sa part hier après deux conversations téléphoniques avec le président américain ces derniers jours que Washington semblait désormais plus proche de signer un accord. «Les Américains ont beaucoup avancé dans leurs positions», a déclaré M. Chrétien à Ottawa. «Ont-ils bougé assez pour accepter les demandes des participants aux négociations d'Oslo, je ne sais pas» a-t-il ajouté.

Les Etats-Unis avaient annoncé lundi qu'ils étaient prêts à renoncer à demander des dérogations pour un futur traité d'interdiction des mines s'ils obtenaient un moratoire de neuf ans pour appliquer le traité. M. Clinton a précisé que les Etats-Unis ont dépensé 150 millions de dollars au cours des quatre dernières années dans les efforts de déminage.

«Nous restons confiants que nos propositions dévoilées ce week-end trouveront un écho favorable et qu'un consensus pourra voir le jour», a estimé hier un porte-parole du département d'Etat, James Foley. Le porte-parole de la Maison-Blanche, Michael McCurry, a indiqué quant à lui que le président Clinton «avait engagé des efforts au plus haut niveau» pour parvenir à un compromis, précisant que «des idées supplémentaires» avaient été présentées à Oslo par la délégation américaine au cours des dernières 24 heures.

Les Américains essaient également d'obtenir une clause qui permettrait aux pays de se retirer du traité en cas de conflit ainsi qu'une disposition sur les mines anti-chars.

EX-ZAÏRE

L'enquête de l'ONU est en danger

REUTER

Kinshasa — La mission d'enquête de l'ONU sur les allégations de massacres de réfugiés hutus dans l'est de l'ex-Zaïre est en danger après le refus opposé hier par les autorités de la République démocratique du Congo de se rendre sur le terrain.

La mission des Nations unies, qui est bloquée depuis trois semaines à Kinshasa, avait demandé lundi la permission de se rendre aujourd'hui dans la ville de Mbandaka, dans le nord-ouest du pays. «Nous n'irons pas à Mbandaka. Le gouvernement a maintenu ses objections, ce qui exclut que nous nous rendions dans cette ville», a déclaré le porte-parole de la mission, Jose Diaz. Il a jugé qu'il était encore prématuré d'affirmer que la mission était morte-née. «Mais elle est en péril».

De son côté, le ministre du Plan et de la Reconstruction nationale, Etienne Mbuya, a fait savoir que son gouvernement ne serait pas ému outre mesure en cas de retrait des enquêteurs qu'il a accusés de ne pas respecter certaines règles. «Cela nous serait égal s'ils s'en allaient. En tant que gouvernement responsable, nous ne pouvons pas les aider à enfreindre les règles mises en place avec l'ONU pour leur travail d'enquête», a-t-il dit à Reuter à l'issue d'une rencontre avec la mission.

Les 19 enquêteurs des Nations unies sont de facto bloqués depuis leur arrivée, il y a trois semaines, à Kinshasa.

Selon des organisations de défense des droits de l'homme, plusieurs centaines de réfugiés hutus du Rwanda ont été tués par les rebelles de Laurent-Désiré Kabila, aujourd'hui au pouvoir à Kinshasa, lors de leur progression en direction de Mbandaka, une localité du nord-ouest, le 13 mai.

Le gouvernement du président Kabila, soucieux apparemment d'éviter d'être montré du doigt par la communauté internationale, a multiplié les obstacles pour entraver la mission des enquêteurs de l'ONU depuis leur arrivée à Kinshasa. Il a aussi réussi à limiter le mandat des investigations à la seule région est du pays et à la seule période précédant la chute du président Mubutu le 17 mai.

É D I T O R I A L

Un gouffre financier

Jean-Robert Sansfaçon

Avis: ce que vous allez lire est susceptible de choquer. Dans le cadre des négociations en cours entre Québec, les municipalités et les syndicats d'employés municipaux, le gouvernement attend des villes qu'elles récupèrent la moitié de la facture à même la masse salariale de leurs employés. Non seulement cette façon de faire est-elle souhaitable, mais elle devrait servir à corriger certains abus qui tiennent carrément du hold-up corporatiste aux dépens des citoyens. Un exemple parmi cent: celui des régimes de retraite.

Récemment, le premier ministre Lucien Bouchard nous apprenait l'existence d'un surplus de quelque 650 millions dans une fraction des caisses de retraite des employés municipaux. Plusieurs villes pourraient donc prendre un congé de cotisation et ainsi économiser des dizaines, voire des centaines de millions. D'autant plus que, règle générale, ce sont les villes qui paient le gros de la facture, et non les employés.

En revanche, d'autres municipalités parmi les plus importantes font face à des déficits actuariels hérités du passé, de cette époque pas très lointaine où villes et gouvernement se contentaient d'inscrire une dette à l'égard des caisses de leurs employés en croyant que, le moment venu, la croissance de leurs revenus suffirait pour verser à chacun les prestations de retraite promises.

Pour fins d'illustration, limitons-nous au plus important groupe d'employés municipaux, celui de Montréal, dont les caisses de retraite font partie du groupe des régimes déficitaires depuis leur création.

Ce n'est que depuis 1984 que la Ville contribue annuellement à l'accumulation d'un fonds «capitalisé» destiné à la retraite de ses employés. Cette année, les contributions ordinaires de la Ville à titre d'employeur sont de 61 millions, à laquelle somme il faut ajouter 67 millions supplémentaires, uniquement pour rembourser la dette du passé. À lui seul, le poste des régimes de retraite accapare donc, présentement, 18 % de la rémunération totale des employés municipaux. C'est énorme! Et on n'a encore rien vu car, selon les ententes signées en 1984, la Ville ne rembourse ni le capital, ni même la totalité des intérêts de l'année en cours, de sorte que la dette continue de s'accroître malgré des versements annuels qui passeront de 67 millions cette année à 100 millions dans six ans, et à autant que 200 millions par année entre 2015... et 2045. Pendant ce temps, la dette qui atteint la somme fantastique de deux milliards de dollars aujourd'hui, soit l'équivalent du budget total de la Ville, aura grimpé encore jusqu'à un sommet prévisible de 2,7 milliards d'ici une quinzaine d'années. Tout ça pour des retraités presque tous morts entre-temps. Comment se fait-il qu'aucun politicien à Québec ne s'inquiète d'une telle dérive et que, pour stopper la croissance de cette gigantesque dette d'épicerie, on n'ait pas envisagé d'obliger Montréal à assumer au moins la totalité des intérêts dus chaque année? Montréal devrait rembourser au moins 151 millions cette année pour faire face aux seuls intérêts, et non les 63 millions prévus au budget. En ne le faisant pas, on reporte aux prochaines années le moment de payer ces mêmes intérêts qui, par l'effet des intérêts composés, auront fait grimper encore davantage une dette du passé. Quelle bêtise! On devine le trou auquel ferait face l'administration de la ville si elle devait ajouter la différence de 87 millions à son budget annuel de deux milliards, mais cela ne constitue pas une raison suffisante pour refuser d'agir. Voilà un cas exemplaire de pelletage intergénérationnel. Un cas pire que la dette du Stade olympique.

En outre, il n'y a pas que le déficit du passé qui cause problème. Là où l'affaire prend des allures de hold-up collectif, c'est quand on comprend que cette dette a été contractée en offrant des conditions de retraite extraordinairement généreuses. Encore aujourd'hui, la Ville disposerait d'une plus grande marge de manœuvre pour rembourser rapidement sa dette si les régimes de retraite de ses employés étaient simplement raisonnables. Là aussi, Québec doit intervenir sans attendre pour mettre un terme au scandale des régimes municipaux.

Un régime de retraite équitable et raisonnable, comme l'est celui des employés de l'État du Québec, est un régime auquel l'employé et l'employeur sont appelés à contribuer à parts égales à raison de plus ou moins 7,5 % du salaire chacun et ce, pendant 35 ans. Pour chaque année de contribution, l'employé accumule ainsi des «crédits de rente» de 2 % qui, au bout des 35 ans, lui garantissent 70 % (2 % x 35 ans) de son salaire moyen des cinq dernières années de carrière. C'est cela, un régime raisonnable.

À la Ville de Montréal, le régime des professionnels exige une contribution d'à peine 4,5 % pour les premiers 39 000 \$ de salaire, et de 6,5 % pour le reste. Quant à l'employeur, il verse beaucoup plus que l'équivalent, soit une fois et demie cette contribution. À la caisse des cols bleus, la Ville contribue 1,3 fois plus que l'employé, deux fois plus à celle des pompiers et jusqu'à 2,2 fois plus à la caisse des cols blancs. En argent: 2,20 \$ de la part de la Ville pour un dollar de la part de l'employé. Voilà qui est nettement abusif.

Québec
doit limiter
la générosité
des régimes
de retraite
des employés
municipaux.

Pire: les régimes de la Ville offrent plusieurs privilèges fort dispendieux tels que l'indexation des prestations, le calcul de la rente sur le salaire des seules trois meilleures années consécutives de travail et, la cerise sur le sundae, le droit de profiter de ce qui est gentiment nommé «un ballon», c'est-à-dire une bonification inexplicable du montant de la rente. Exemple: après 30 ans de service, un col bleu embauché avant 1982 a droit à 80 % de son salaire, soit énormément plus que la valeur de ses contributions. S'il a été embauché après 1982, il aurait normalement droit à 60 % (2 % x 30 ans), mais il

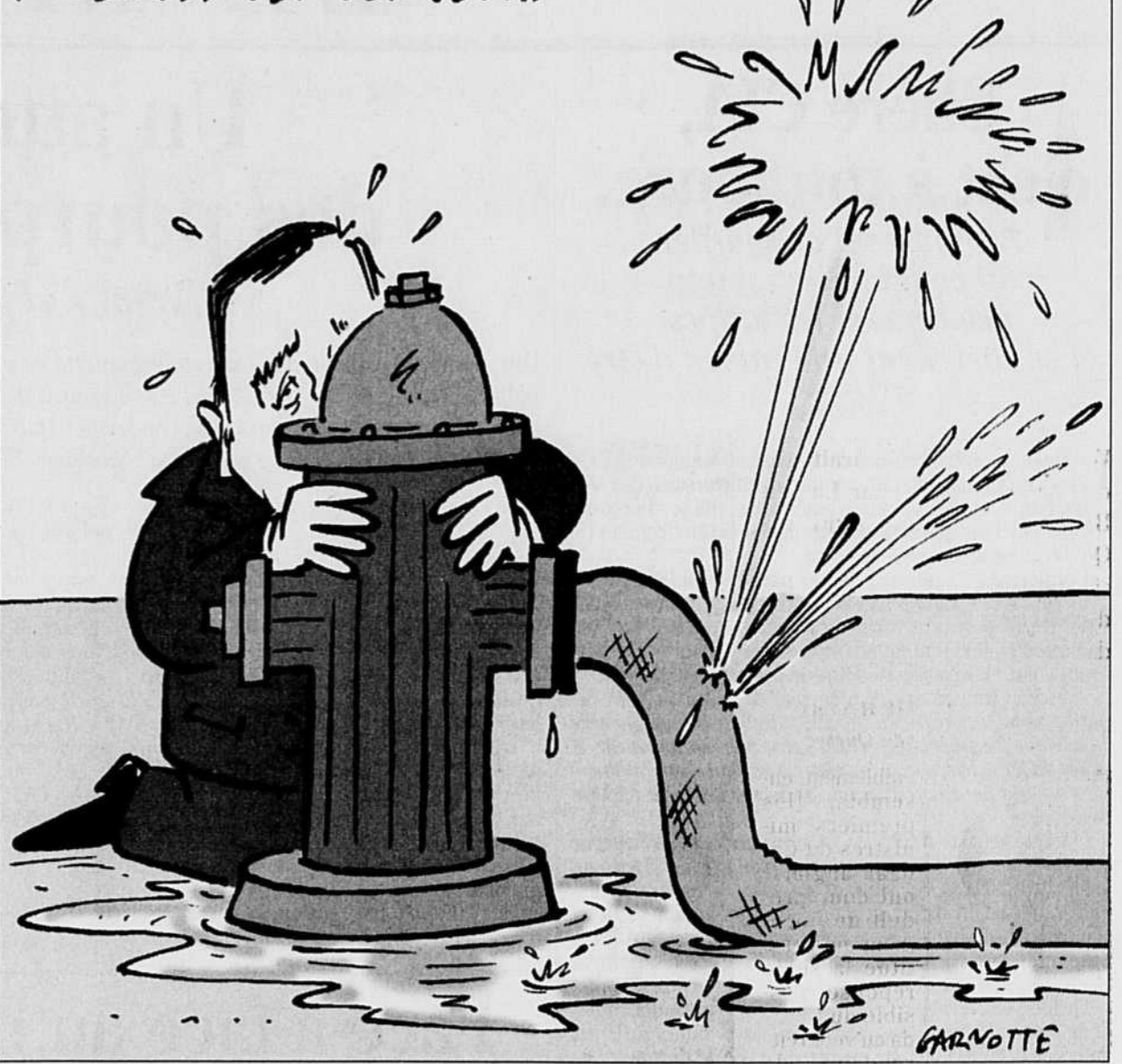
recevra 70 % grâce à la magie du «ballon». Un col bleu montréalais a donc la possibilité de quitter son emploi cinq ans plus tôt qu'un employé de l'État du Québec, avec en poche une garantie de revenus largement supérieures, et ce, jusqu'à sa mort. Des revenus qui, ne l'oublions pas, proviennent surtout des taxes des Montréalais.

Impossible d'expliquer une telle générosité en prétextant que les rentes de retraite ne sont finalement que du «salaire différé». Car, dans le cas des employés municipaux, ceux de Montréal et de la plupart des villes de taille moyenne ou grande, les salaires de base sont déjà largement supérieurs à ce qui est offert par les autres employeurs. Recevoir des rentes aussi élevées pendant 30 ou 35 ans après n'avoir travaillé que 28 à 30 ans, ce n'est plus du revenu différé: c'est de l'extorsion de fonds publics.

Lors de la crise des finances publiques survenue en 1982, Québec avait modifié unilatéralement les régimes de retraite de ses employés pour les rendre plus raisonnables. Il devrait agir de la même façon avec les villes qui ne disposent d'aucun rapport de force pour ramener un peu de bon sens dans leurs conventions collectives. Un col bleu de Montréal coûte 55 000 \$ par année, sans calculer le remboursement du déficit actuariel. Un pompier, 71 000 \$. C'est trop, beaucoup trop. Et s'il est un élément de ces coûts globaux de rémunération qu'il devient urgent de réformer pour le ramener à des dimensions plus acceptables, c'est bien le régime de retraite.

Montréal et toutes les villes coincées dans le même carcan doivent payer leurs dettes et accélérer les remboursements qui vont bientôt les étouffer. Pour ce faire, il leur faut assumer le coût annuel total des intérêts dus et, pour les aider à y parvenir, réduire leurs propres contributions à des régimes beaucoup trop généreux. Le hold-up a assez duré: les régimes de retraite des employés municipaux sont le premier poste où il faut rétablir l'équité entre tous les fonctionnaires à l'emploi des contribuables du Québec.

ÇA DÉPASSE LES BORNES...



Le grand jeu

«Si je gagnais, si peu que ce fut, je pourrais continuer à jouer; si je perdais...»
—Le Joueur, Dostoïevski

En réactivant le cirque constitutionnel à Calgary et en faisant humer au Québec la énième promesse d'une reconnaissance nébuleuse et à rabais, les neuf premiers ministres canadiens-anglais et Jean Chrétien jouent gros. Très gros...

Ces messieurs font cette promesse surtout pour aider le PLQ à prendre le pouvoir lors des prochaines élections québécoises qui, tout à coup, semblent être devenues pancanadiennes! Mais si le PQ est réélu, les dirigeants fédéralistes espèrent néanmoins que l'effet combiné du bâton du plan B et de la carotte rachitique de la déclaration de Calgary grugera de plus en plus d'appuis au OUI. Des appuis qu'ils puiseront à même la clientèle cible que les deux camps se disputent depuis des lunes, soit les nationalistes «mous» qui demeurent encore et toujours sensibles aux arguments de peur, aux promesses de renouvellement, ou aux deux.

Cette espèce de grand jeu se joue parce que depuis octobre 1995, alors que les deux options ont terminé presque à égalité, il suffit de convaincre un petit pourcentage de Québécois pour faire basculer la victoire d'un camp à l'autre. Bref, rien de cela n'a à voir avec un renouvellement quelconque du Canada. C'est une lutte contre la souveraineté, pousse par pousse, électeur par électeur, qui se pointe derrière les plans A et B, lesquels, de par leur nature diamétralement opposée, peuvent justement agir sur un spectre plus large de la population.

Et, parce qu'on sait que les souverainistes ne voudront pas risquer une troisième défaite en moins de 20 ans, faire baisser les appuis au OUI pour

rait faire avorter le prochain référendum en rendant sa tenue trop périlleuse pour Lucien Bouchard et le PQ. C'est ce qui s'appelle une stratégie dissuasive.

Mais c'est aussi ce qui s'appelle un sacré coup de dés. Car le plan B pourrait fort bien s'effiloche face à un gouvernement Bouchard dont la survie dépend en partie de sa volonté et de sa capacité d'investir efficacement un terrain politique qu'il a laissé tout entier à ses adversaires depuis plus d'un an. Sans compter que la chimère de Calgary risque d'éclater sous la pression prévisible d'une multitude de groupes d'intérêts flairant la viande fraîche sur la grande table constitutionnelle.

Cependant, même si l'illusion du plan A tenait encore quelques mois — ce qui serait surprenant — et que le PLQ prenait le pouvoir — ce qui le serait encore plus —, Daniel Johnson aurait reçu un monumental cadeau empoisonné. Pour le plaisir de la chose, avançons une petite hypothèse: Daniel Johnson, redevenu premier ministre et «pris» avec la promesse d'une reconnaissance diluée du Québec, se retrouverait coincé entre un Canada anglais n'offrant que des miettes et le retour en force d'une aile nationaliste refusant de signer la Constitution pour un plat de lentilles de plus en plus dégarni.

A cette nouvelle crise de type «post-Meech-plus-plus» s'ajouteraient les effets politiques d'une minorisation des francophones qu'on annonce pour l'île de Montréal d'ici seulement quelques années. Mais tout cela, évidemment, n'est qu'une simple hypothèse...

Mais en attendant, la vie continue. Hier après-midi, le premier ministre Bouchard est intervenu pour condamner l'initiative de Calgary. Une

sortie dont le ton a sûrement autant à voir avec la déclaration de Calgary qu'avec les résultats de certains sondages récents confirmant que les appuis au PQ et à la cause souverainiste chutent un peu trop et qu'un pourcentage élevé de francophones, face au silence assourdissant de Québec quant au plan B, commencent à interioriser les arguments fédéralistes sur la partition. C'est là le prix de ce que Ed Bantey, chroniqueur à *The Gazette*, qualifiait ce dimanche de «silence des agneaux». Un silence qui, en passant, est loin d'être l'apanage de Québec puisqu'il fut aussi pratiqué par la plupart des élites et des médias francophones.

Et maintenant, on risque de voir de nombreux Québécois hésiter encore plus à la suite de la décision tout aussi prévisible de la Cour suprême sur notre droit à l'autodétermination. Hier aussi, Québec annonçait donc l'éventuelle mise sur pied d'une coalition contre la partition et pour la défense de la démocratie québécoise. Une idée qui devrait rallier de nombreux Québécois inquiets devant les assauts du plan B. Mais une telle coalition, tout aussi nécessaire et attendue qu'elle puisse être, ne peut être efficace que si elle est accompagnée de stratégies et de contre-arguments venant du gouvernement lui-même.

Car ce sont bel et bien des élus qui, dans le reste du Canada, se livrent au grand jeu de la carotte et du bâton. Et ici, ce sont aussi des élus qui, au PLQ, risquent de subir un certain déshonneur historique en acceptant d'entrer dans le jeu d'une «offre» de discussion dont la vacuité pour le Québec est absolument sans précédent.

C'est un jeu bien dangereux auquel se livrent maintenant les premiers ministres canadiens-anglais, le fédéral et le PLQ en ajoutant ce plan A sans contenu pour les Québécois. En effet, c'est un jeu bien dangereux, mais dont la transparence et la candeur devraient d'autant faciliter la riposte. C'est à suivre...



Josée Legault

L E T T R E S

Congestion routière: la carotte et le bâton

Les graves problèmes de congestion de la rentrée ne sont pas exceptionnels, et ils iront en s'aggravant dans les années à venir, comme Jean-Robert Sansfaçon le mentionne avec justesse en page éditoriale (*Le Devoir*, 10 septembre 1997). Tous s'entendent pour dire que les congestions occasionnent pollution, perte de temps et diminution de l'efficacité économique métropolitaine. Qui peut, dans ce contexte, s'opposer à une réduction des congestions par un plus grand transfert modal entre l'automobile et le transport en commun?

Personne, bien sûr, mais en autant que ce soient les autres qui transfèrent... Les automobilistes sont prêts à endurer de longues minutes d'attente pour ne pas avoir à utiliser les autobus et les trains de banlieue. Et on les comprend.

Quand on veut encourager le transport en commun ou modifier les comportements économiques en général, il y a deux moyens: la carotte ou le bâ-

ton. La carotte consiste à rendre le transport en commun véritablement attrayant en réduisant les prix et en améliorant les services. Les nouveaux autobus acquis par les sociétés de transport de la région métropolitaine (un choix déplorable) et le tarif exigé pour la carte régionale (73 \$) n'ont absolument rien de très excitant pour les automobilistes. Ajoutons à cela que les autobus ont aussi à subir les inconvénients des congestions (par le manque de voies réservées), et il ne reste plus grand-chose en faveur du transport public.

Plusieurs études économiques ont démontré que la diminution des prix pour les services de transport en commun n'avait pratiquement aucun effet sur la demande pour le transport privé (on pourrait offrir presque gratuitement le transport public et le nombre d'automobilistes demeurerait pratiquement le même). L'incitation ne semble pas être la solution la plus efficace, mais elle ne doit cependant pas être négligée pour autant, comme c'est le cas actuellement.

Le deuxième moyen envisageable, le bâton, se concrétise par l'établisse-

ment de péages électroniques, par une régulation de l'utilisation de l'automobile à différents moments de la journée, etc. Les moyens sont nombreux et ils ont souvent produit des résultats spectaculaires ailleurs dans le monde.

Ils sont cependant très impopulaires aussi, et le fait que le nouveau ministre de la Métropole, Robert Perreault, ait été président de la STCUM, n'y change pas grand-chose. Pour résoudre les problèmes de congestion, il faut accepter de prendre des décisions très impopulaires, et c'est rarement le cas en période préélectorale.

Que faire alors d'une carotte qui est pourrie et d'un bâton cassé? S'il est toujours possible de rendre le choix du transport public plus intéressant pour les automobilistes, il faudra attendre les prochaines élections municipales et provinciales pour que des mesures plus restrictives, mais aussi plus efficaces, soient adoptées. À la lumière des choix passés, je peux légitimement me permettre d'en douter.

Martin Turcotte
Montréal, 12 septembre 1997

À P R O P O S

... de la vie en groupe

On trouve moins de 2 % de la population dans les ménages collectifs, mais aux très grands âges, la proportion des personnes qui s'y trouvent est très importante. Ainsi, près de 60 % des femmes des générations âgées de plus de 90 ans en 1991 et un peu plus de 40 % des hommes des mêmes générations vivent dans un ménage collectif.

La présence dans un ménage collectif augmente beaucoup avec l'âge, mais il y a, somme toute, peu de diffé-

rences entre les générations. Tout au plus peut-on observer une légère diminution du recours au ménage collectif chez les générations plus jeunes. Il est vrai que la durée d'observation est ici assez courte, soit de dix ans seulement.

D'une génération à l'autre: évolution des conditions de vie, Bureau de la statistique du Québec, juillet 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

I D É E S

Réaction de Lucien Bouchard à la rencontre des premiers ministres

Calgary nous rapetisse, nous comprime et nous réduit

L'ambition du Canada, c'est que le Québec ne soit pas ambitieux

Voici de très larges extraits du discours prononcé par Lucien Bouchard hier après-midi à Québec. Vous trouverez, sur le site Internet du *Devoir* (www.ledevoir.com), le texte intégral du discours.

LUCIEN BOUCHARD
Premier ministre du Québec

Péniblement, ensemble, [les premiers ministres du Canada anglais] ont donc produit un document qui constitue la seule réponse possible du Canada au vote référendaire de

1995. Je ne doute pas que mes collègues du Canada soient allés au bout de leur capacité d'agir, aient été jusqu'à l'extrême leur marge de manœuvre. La déclaration de Calgary représente par conséquent le maximum absolu de ce que le Canada peut offrir aux Québécois.

Mais maintenant que nous, électeurs du Québec, avons la réponse maximale du Canada à notre vote référendaire, nous devons nous poser deux questions:

■ D'abord, y a-t-il, dans cette offre, plus de pouvoirs pour le Québec? Nous, Québécois, serions-nous, pour emprunter le slogan le plus populaire de notre histoire, davantage «*maîtres chez nous*»?

Absolument pas. Au contraire, si cette offre devenait réalité, nous serions moins maîtres chez nous que maintenant. Car pour la première fois dans un document de cette sorte, les premiers ministres invitent le gouvernement fédéral à envahir ce qui nous reste d'autonomie et à s'occuper de nos programmes sociaux. Depuis près de 40 ans, Jean Lesage, Daniel Johnson père, Robert Bourassa, René Lévesque et Jacques Parizeau ont exigé du gouvernement fédéral qu'il nous laisse gérer nos programmes sociaux selon nos priorités québécoises et à notre façon, comme le prévoit le pacte d'origine entre les deux peuples fondateurs, la Constitution de 1867.

Depuis dimanche, les premiers ministres des provinces anglophones proposent exactement le contraire.

Sur les pouvoirs du Québec, c'est tout. Il n'y a rien d'autre. Seulement un recul majeur. Le programme du Parti libéral du Québec, le rapport Allaire, demandait 22 pouvoirs exclusifs pour le Québec, le Canada en offre zéro — pire, il propose en fait de réduire la maîtrise de notre politique familiale ou de santé, de tout ce qui exprime notre solidarité sociale québécoise.

L'Accord du lac Meech était décrit par le premier ministre Robert Bourassa comme les conditions les plus minimales jamais acceptées par le Québec. On y trouvait quand même la capacité pour le Québec de s'occuper d'immigration ou de désigner des juges de la Cour suprême, entre autres choses. D'autres pouvoirs devaient s'ajouter par la suite, lors d'une deuxième ronde de négociations. Aujourd'hui, dans la déclaration de Calgary, rien.

Dans l'Accord de Charlottetown, en 1992, les fédéralistes faisaient au moins semblant de nous accorder des pouvoirs. Mais ce que les Québécois ont rejeté alors comme trop peu, le Canada juge encore aujourd'hui que c'est trop et il nous suggère aujourd'hui de renoncer à des pouvoirs que nous avons encore.

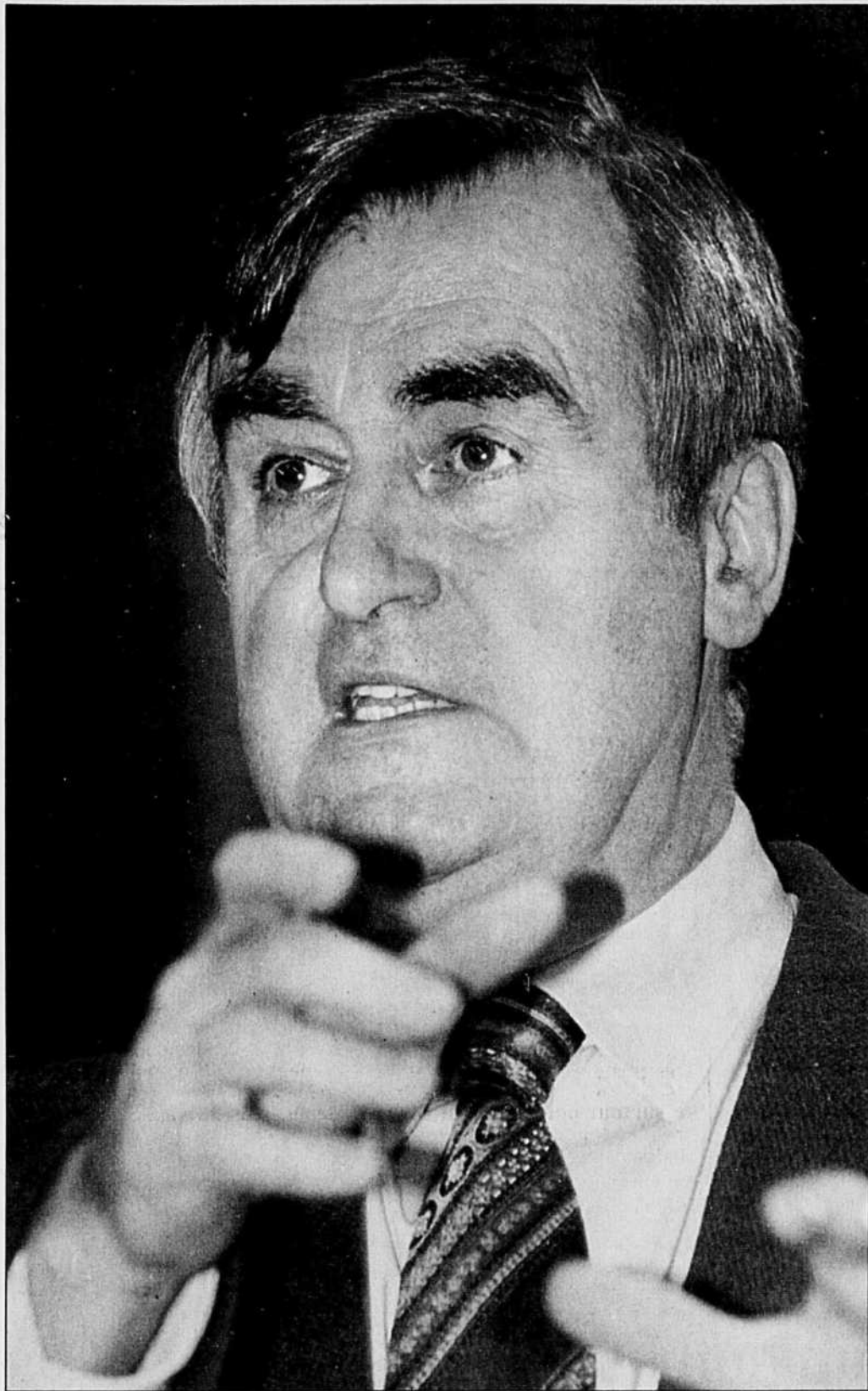
■ Deuxième question: y a-t-il, dans ce document, une reconnaissance de l'existence du peuple québécois?

C'est ici, je pense, que l'on touche à l'aspect le plus triste de l'histoire des relations entre les Québécois et les Canadiens. Et lorsqu'on demandera, dans quelques années, pourquoi ces deux peuples n'ont pas pu continuer à vivre dans le même régime fédéral, on répondra d'abord et surtout qu'il y avait pénurie de respect et de reconnaissance: on répondra qu'un des deux peuples refusait de reconnaître l'existence de l'autre.

Pourquoi est-il si difficile pour nos voisins canadiens d'utiliser, pour parler de nous, des mots que nous méritons autant que tous les autres peuples du globe? Tout récemment, le gouvernement britannique reconnaissait la «*fière nation historique*» d'Écosse. Nous-mêmes, Québécois, avons reconnu formellement les nations autochtones qui vivent au Québec. Et de tout temps, nous avons reconnu l'existence du peuple canadien-anglais.

Mais il y a chez nos voisins un refus viscéral de nous rendre la pareille. Chaque décennie et chaque année qui passe semble durcir ce refus. Et plus le peuple québécois est fort, vibrant, économiquement solide, moins nos voisins veulent nous reconnaître.

Au début, on disait qu'il y avait au Canada deux peuples fondateurs. Dans les années 60, le premier ministre cana-



Pour Lucien Bouchard, plus le peuple québécois est fort, moins ses voisins veulent le reconnaître.

Pourquoi est-il si difficile d'utiliser des mots que nous méritons?

dien Lester Pearson reculait d'un pas en affirmant que le Québec formait une nation, mais à l'intérieur de la nation canadienne. Dans les années 70, on dilue encore: Ottawa refuse de parler de peuple ou de nation, notre présence étant plus subtilement suggérée par le mot «*qualité*».

Dans les années 1980, on est descendu encore de plusieurs pas. Finie la dualité, mais certains au Canada anglais étaient encore disposés à nous décrire comme une société distincte. Beaucoup de Québécois pensaient que cette reconnaissance minimale, si elle était assortie de pouvoirs supplémentaires pour le Québec, aurait pu donner lieu à un compromis. Ça n'a pas marché. [...]

C'est la première fois, je pense, qu'un chef de l'opposition du Québec va mendier, au Canada anglais, des appuis pour son parti. M. [Daniel] Johnson est ainsi devenu le candidat officiel du Canada anglais au poste de premier ministre du Québec. Son programme électoral a été écrit, dimanche dernier, à Calgary, par les provinces anglophones. C'est sa stratégie, c'est le chemin qu'il a choisi. Moi, je préfère définir les intérêts des Québécois, au Québec, avec les femmes et les hommes du Québec.

Quoi qu'il en soit, à l'invitation de M. Johnson et à sa suite, les premiers ministres du Canada anglais ont fouillé dans tous les dictionnaires pour trouver les mots les plus

anodins, les plus vides, pour nous nommer. Refusant de nous reconnaître comme un peuple ou comme une nation, apeurés même par la coquille vide de la société distincte, les premiers ministres du Canada anglais sont descendus au soubassement, où ils ont trouvé sans doute le terme le plus passe-partout qui soit: le «*caractère unique*».

Les premiers ministres canadiens ont une telle volonté de gommer notre existence comme nation qu'ils ont même rebaptisé, dans leur texte, notre institution parlementaire. Nous, nous la nommons fièrement «*Assemblée nationale*». Mais ils ont fait disparaître le mot, et ils parlent de notre assemblée «*législative*». C'est un peu comme s'ils voulaient abolir notre réalité nationale, la faire disparaître.

Mais nous sommes uniques, disent-ils, par la langue de notre majorité, par notre culture et notre tradition de code civil. Et alors? Qu'est-ce que ça donne? Qu'est-ce que ça change? Rien.

Quelle trouvaille! Les Québécois sont uniques. On a en-

Quelle trouvaille! Uniques comme le Skydome ou la Labatt Bleue...

une capitale qui vit au rythme des Amériques, c'est une métropole qui compte une plus grande proportion d'emplois de haute technologie que toute autre ville du continent, c'est une culture francophone de plus en plus riche de ses messages et de son contact avec l'étranger, c'est une économie désormais nettement plus forte de ses ventes internationales que de ses échanges avec le Canada.

Le Québec, tous les jours et de mille façons, est en train de venir au monde. À Calgary, on voudrait l'enfermer dans son passé.

Plus on l'examine, plus on voit que le texte de nos voisins canadiens nous rapetisse, nous comprime, nous réduit. L'ambition du Canada, c'est que le Québec ne soit pas ambitieux.

Il y a deux ans, 49,4 % des Québécois ont voté OUI à la souveraineté, et ce coup de tonnerre n'a pas suffi à nous valoir le respect et la reconnaissance, encore moins la maîtrise de nos affaires. Il y a deux ans, nous avons mobilisé toutes nos forces pour lancer à nos voisins le plus grand appel au changement de notre histoire.

Dimanche à Calgary, les premiers ministres ont été clairs. Le Canada n'effectuera aucun des changements souhaités par les Québécois. M. Harris, de l'Ontario, a été on ne peut plus net: «*Nous n'offrons rien de spécifique*», a-t-il dit.

Ainsi, les premiers ministres ont démontré sans l'ombre d'un doute que si les Québécois veulent être reconnus comme le peuple qu'ils sont, s'ils veulent maîtriser leur destin, ils n'ont qu'un moyen d'y arriver, c'est de voter pour la souveraineté, la prochaine fois, à la majorité.

Alors, pendant que les citoyens du Canada anglais débattent entre eux à savoir si l'offre de Calgary est suffisamment banale à leur goût, nous, au Québec, nous continuerons à accomplir les tâches que nous nous sommes collectivement données: créer de l'emploi pour les Québécois, nous occuper de santé et d'éducation, améliorer les conditions des familles du Québec, éliminer une fois pour toutes le déficit pour arrêter d'endetter nos jeunes.

Sans nous laisser dévier de nos objectifs, nous allons continuer à défendre la démocratie et les institutions québécoises. Nous le faisons pour le bien du Québec, mais aussi pour préparer le peuple québécois aux grands défis qui l'attendent. Bientôt mieux outillé pour faire face à l'avenir, il aura l'occasion de se reconnaître lui-même en devenant enfin, sereinement et souverainement, maître de son destin et présent au monde.

Merci.

La tentation d'ignorer

L'analyse que fait l'éditorialiste Alain Dubuc de l'affaire Rakoff est étonnante

GENEVIÈVE MOISAN

L'auteur prépare une thèse de doctorat à l'École des hautes études en sciences sociales de Paris

Je trouve préoccupante l'analyse de l'affaire Martin-Rakoff par Alain Dubuc dans le journal *La Presse*. Sous le titre «*La tentation du tribalisme*» (30 août), *La Presse* ramène à une tempête dans un verre d'eau le cas fait par les médias du prétendu «profil psychologique» que l'on a voulu attacher au premier ministre Lucien Bouchard. Cette estimation de l'éditorialiste en chef du quotidien *La Presse* se fonde sur des mises en balance dont il y a lieu de s'étonner.

M. Dubuc juge éloquent la semaine où sont parues les séries d'articles à la une du *Ottawa Citizen* et de la plus grande partie de la presse canadienne-anglaise, particulièrement de l'empire Conrad Black, puis les commentaires de la presse francophone et québécoise. Il y trouve clairement illustré le climat d'irrationalité et de préjugés ethniques qui entoure à présent la question toujours aggravée du rapport Québec-Canada. Il y observe d'inquiétantes poussées de tribalisme et il utilise de fortes expressions pour caractériser le trouble actuel des esprits, tout en essayant de donner l'exemple de la pondération et du discernement.

Or il pousse ces vertus jusqu'à distribuer également aux parties en présence l'imputabilité des récents dérapages.

Il décrète d'emblée que l'attaque des Martin-Rakoff est méprisante et stupide: c'est du tribalisme contre les Québécois. Mais dans l'autre camp, celui de la presse francophone et québécoise, il note que les réactions ne sont guère plus sensées.

Prenant pour exemple la réponse du *Devoir*, il la voit relever du «*délire paranoïaque*», du tribalisme, aussi, et même «*primaire*». En fait, la charge Martin-Rakoff et la réaction du *Devoir* s'équivalent à ses yeux comme «*deux manifestations symétriques de la même hystérie*», également indignes d'intérêt.

Quant aux auteurs politiques de ce procédé, peut-être sans précédent dans notre histoire connue, M. Dubuc trouve que leur acharnement contre la personne du premier ministre Bouchard est à jumeler avec «*le traitement odieux que le Québec réserve à Jean Chrétien*».

Il ne précise pas davantage la nature de cette infamie symétrique des Québécois, mais on n'a sans doute qu'à considérer la profondeur de leur réprobation pour les vœux constitutionnelles du premier ministre canadien: comment ne pas se désoler, en effet, d'une insensibilité à ce point massive et têtue devant les efforts d'un compatriote manifestement consacré à la venue d'une confédération véritable, ouverte et moderne, efficace et «*évolutive*», mais fidèle à l'esprit de ses pionniers, fondée sur le respect et la reconnaissance des peuples, à l'avant-garde de ce que l'expérience canadienne a pu représenter de meilleur?

Que l'on regarde donc au Québec cette ignorance honteuse de la pensée de Jean Chrétien, dit M. Dubuc, et on comprendra que la déraison d'un peuple vaut bien celle d'un autre; et que la «*tempête dans le verre d'eau*» est tout bonnement le «*clash de deux irrationalités, de deux projets fermés, de deux refus qui mènent à l'incompréhension et à l'escalade*». Tout de même, on s'étonnera de cette adéquation entre la perception spontanée d'une communauté et l'action vicieuse et concertée d'un groupe de puissants intriguants.

C'est en vertu du même aveuglement tribal, semble-t-il à M. Dubuc, que le Québec s'est ému du sort réservé aux francophones des autres provinces, «*tout en gommant pudiquement de sa conscience les écarts dans le traitement de ses anglophones*». Et ainsi de suite se développe l'évaluation équilibrée du journal

La Presse. Naturellement, quiconque a pris connaissance des articles ou du livre de Lawrence Martin aura tout de suite aperçu, s'il n'est déjà circonvenu, le caractère haineux et mensonger de l'opération mais, plus encore, une atteinte grave aux règles minimales de la coexistence civile. Il aura sauté aux yeux que ces écrits ont calomnié jusqu'au plus intime des personnes et d'une famille, méprisé les traditions et les valeurs d'un peuple, traité son aspiration à la souveraineté comme l'excroissance d'une mentalité ignorante et aliénée, et qu'on aura donné pour impératif médical la disqualification du chef souverainiste, en tant que sujet potentiel d'une pathologie parmi les plus meurtrières de ce siècle.

Mais à l'autre bout du «*débat*», quels furent donc dans *Le Devoir* ces accès de «*délire paranoïaque*» et de «*tribalisme primaire*» qui auraient fourni l'équivalent de ces dangereuses absurdités? Le nombre et le ton des reportages? Mais *Le Devoir* a plutôt choisi la discrétion, devant le malveillant déluge, à l'instar de la presse francophone en général. Ou la bêtise aurait-elle été dans l'éditorial de Lise Bissonnette? Dans la chronique de Josée Legault?

Il est vrai qu'il y fut exprimé de l'étonnement et de l'indignation, et qu'y fut signalée l'orchestration de la manœuvre. On s'y est interrogé sur ce que le coup peut représenter comme dégradation des méthodes et comme menace à la paix de nos sociétés. Et on a attiré l'attention sur la montée de la haine et l'abaissement de l'éthique dans les médias anglophones du Canada et du Québec, choses qui deviennent toujours plus évidentes et alarmantes.

Mais qui donc aura vu dans *Le Devoir* la moindre apparence des aberrations dénoncées par M. Dubuc? Ou faudra-t-il craindre que l'irrationnel ait gagné jusqu'au discours de *La Presse*?

Je vois surtout qu'on y a voulu banaliser une affaire et recouvrir une situation qu'il importe au plus haut point de connaître, afin que chacun soit plus lucide et vigilant, les fédéralistes mieux informés des chemins où on les engage, et les souverainistes plus attachés que jamais aux valeurs de *fair play*, de démocratie et de paix, pour ce qui concerne le projet de la venue au monde du peuple québécois.

Faudra-t-il craindre que l'irrationnel ait gagné jusqu'au discours de *La Presse*?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachez, Marie-Claude Petit (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gylaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruellan (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Quella (secrétaire à la production); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zilda, SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne; L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépaté (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lalleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross; LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

TÉLÉFILM

SUITE DE LA PAGE 1

Aider à circuler sur les écrans. Cela fait trente ans que cette situation perdure, et il est temps de prendre le taureau par les cornes.

Plusieurs correctifs sont proposés. Plutôt que de faire davantage de films avec moins d'argent, selon la tendance actuelle, mieux vaudrait offrir de meilleures chances à un petit nombre de joueurs et les soutenir à chaque étape du processus, conclut l'étude Houle.

En effet, celle-ci démontre qu'il existe (règle générale) une corrélation directe entre les budgets de production des longs métrages et leur succès sur les écrans. Du côté francophone, les films dont le budget se situe entre trois et cinq millions de dollars réaliseraient les meilleures performances en salles. Or le budget unitaire moyen des longs métrages diminue comme peau de chagrin alors que les institutions misent sur la masse critique, plus des deux tiers de ces budgets de films étant inférieurs à trois millions.

La mise en marché (globalement déficiente) serait le maillon le plus faible de la chaîne. Les deux tiers des longs métrages financés par le Fonds d'aide à la distribution de longs métrages (FADLM) auraient bénéficié de dépenses de mise en marché inférieures à 150 000 \$, une somme nettement insuffisante, en deçà des 6 % du budget que l'exercice réclamerait.

Ce document suggère de renverser la vapeur en concentrant l'aide du FADLM sur la mise en marché plutôt que sur l'acquisition. On propose que l'acceptation d'un projet de long métrage, dès l'étape du financement, prenne en compte la qualité et l'ampleur des ressources du lancement et le nombre de salles disponibles. Faute de quoi, le film ne devrait tout simplement pas se faire. Le fait d'abandonner un film à son sort après l'avoir produit équivaudrait peu ou prou à le couler à pic.

Ce Fonds d'aide à la distribution de longs métrages, créé il y a sept ans afin d'octroyer un meilleur contrôle aux Canadiens face aux étrangers, aurait, tout en consolidant la position canadienne, généré des effets pervers. Il encouragerait l'aspect industriel au détriment du contenu culturel et ne prévoirait aucune ventilation à travers la langue de production. 81,4 % des avances de distribution versées au cours des quatre dernières années seraient ainsi allées à des longs métrages de langue anglaise.

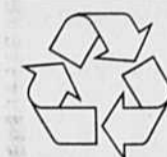
De plus, la gestion de ce fonds aurait contribué à fausser les règles de la concurrence en faveur d'un petit groupe d'entreprises de distribution-production intégrées, au détriment des compagnies uniquement spécialisées dans la distribution.

Au cours des sept années d'activité du fonds, 48 % de l'aide totale versée par Téléfilm à travers le FADLM a échu au trio CFP, Alliance et Malofilm. En ajoutant le second trio Astral, Norstar et Cinéplex, 73,4 % des sommes allouées auraient abouti dans leurs coffres. Le rapport s'interroge quant au fait que des entreprises solidement capitalisées (auxquelles se rajoute le Groupe Coscient après la fusion d'Astral et d'Allegro), pour la plupart des sociétés ouvertes dont les chiffres d'affaires dépassent dans certains cas le budget de Téléfilm, aient besoin d'un tel support de subvention.

Le rapport parle d'avantages concurrentiels indus pour ces grands distributeurs-producteurs, sans que des résultats probants soient obtenus au bout du compte. Au contraire, les petites maisons auraient distribué l'immense majorité des films à haut contenu culturel, tout en voyant leur développement freiné par la politique de financement. Le document Houle, taxant la situation de malsaine et de schizophrène, et à tout le moins en apparence de conflit d'intérêts, recommande que Téléfilm module sa participation au fonds en fonction de l'autonomie financière de l'entreprise.

Plusieurs autres avenues et pistes de réflexion sont proposées dans ce document, notamment que 5 % des recettes des entreprises de distribution canadiennes soient versées à un fonds de production de longs métrages canadiens, histoire d'aider à sa capitalisation. On souhaite aussi que de nouvelles voies d'exportation de films canadiens soient envisagées à travers des rapports de réciprocité entre cinématographies menacées par le géant américain, et on encourage Téléfilm à soutenir des initiatives originales en ce sens.

C'est de vrais changements de cap en matière de priorités que l'étude Houle invite Téléfilm Canada. On verra dans quelques semaines, à l'heure où le document sera rendu public, ce que l'institution fédérale rétorquera aux mises en garde sévères qui lui sont ici servies.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

BOUCHARD «Un des deux peuples refusait de reconnaître l'existence de l'autre»

SUITE DE LA PAGE 1

nouvelle offre propose en fait de réduire la maîtrise du gouvernement québécois sur sa politique familiale et la solidarité sociale québécoise. En outre, a-t-il ajouté, il est maintenant clair que le Canada refuse de reconnaître l'existence même du «peuple» québécois.

«On touche à l'aspect le plus triste de l'histoire des relations entre les Québécois et les Canadiens. Et lorsqu'on demandera, dans quelques années, pourquoi ces deux peuples n'ont pas continué à vivre dans le même régime fédéral, on répondra d'abord et surtout qu'il y avait pénurie de respect et de reconnaissance: on répondra qu'un des deux peuples refusait de reconnaître l'existence de l'autre.»

M. Bouchard reproche également aux premiers ministres présents à Calgary de rebaptiser dans leur texte final l'Assemblée nationale en «assemblée législative». Il s'en prend à cette vision qu'il qualifie de passéiste et de folklorique, qui rapetisse, comprime, réduit. Selon lui, l'ambition du Canada, c'est que le Québec ne soit pas ambitieux.

«Je vois bien qu'on y écrit, a-t-il dit en parlant de la déclaration de Calgary, que notre caractère est tellement unique qu'il est «fondamental pour le bien-être du Canada». Est-ce une façon de dire que nous n'avons pas le droit de quitter le Canada puisque son bien-être en dépend? Cette expression nous rendrait donc à la fois socialement uniques, mais politiquement eunuques?»

Par ailleurs, M. Bouchard dit pourtant ne pas entretenir de rancune personnelle à l'égard des signataires de l'entente de Calgary, pas plus qu'il n'y voit un obstacle au maintien des bonnes relations économiques entre le Québec et les autres provinces.

«Éventuellement, je pense que nous aurons à travailler en partenaires», a-t-il dit avant de préciser que «s'il y avait un détournement d'avion, si on transformait l'avion de Team Canada en «junket» constitutionnel, je ne serais pas à bord, c'est évident».

Réagissant positivement à la lettre de Jacques Parizeau publiée dans *Le Devoir* en disant qu'il aurait pu la signer, il a de plus réitéré, comme le dit le programme du PQ au sujet du partenariat, qu'une déclaration unilatérale de souveraineté pourrait avoir lieu après avoir tenté ou réussi de négocier une telle entente avec le Canada.

Enfin, le premier ministre s'en est également pris hier au chef du Parti libéral du Québec, Daniel Johnson. Il lui reproche notamment d'avoir jeté l'éponge sur l'expression «société distincte» et d'avoir accepté ce que le Canada avait à offrir avant même que l'offre ne soit déposée.

«Quel désolant spectacle! Le successeur de Jean Lesage jetant la personnalité du Québec en pâture au moins offrant. Et obtenant, en échange, l'aide des politiciens de Toronto, Fredericton ou Saint-Jean de Terre-Neuve pour sa prochaine campagne électorale au Québec. C'est la première fois, je pense, qu'un chef de l'opposition du Québec va mendier, au

Canada anglais, des appuis pour son parti.»

Il a aussi repris l'image utilisée la veille par son ministre des Affaires intergouvernementales Jacques Brassard, qui avait qualifié le chef de l'opposition officielle de candidat du Canada anglais aux prochaines élections québécoises.

La réplique du chef libéral Daniel Johnson a suivi sans coup férir. Dès sa descente d'avion à Dorval, M. Johnson, qui revenait d'Halifax, a répété son approbation du processus entamé à Calgary. Répliquant vigoureusement à son opposant, M. Johnson a notamment utilisé les termes «fraude intellectuelle» et «paranoïa» pour décrire la réaction de Lucien Bouchard à l'entente de Calgary.

«Lucien Bouchard se comporte comme le chef d'une clique qui ne veut rien savoir du reste du Canada. [...] M. Bouchard invente des problèmes là où il n'y en a pas. Il invente des problèmes, comme dans d'autres problèmes en affaires municipales ou en garderies, pour pouvoir les dénoncer.»

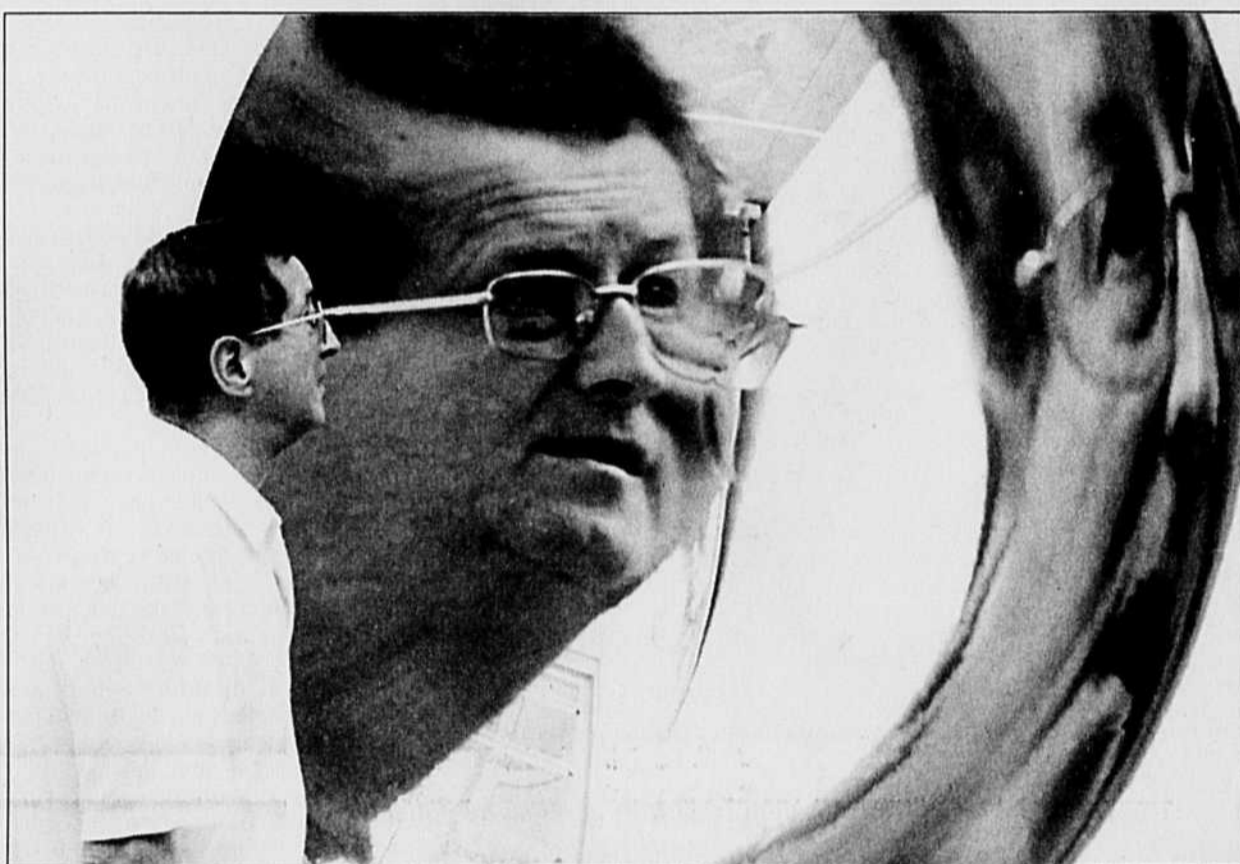
Selon le chef libéral, le premier ministre québécois se comporte comme quelqu'un qui refuse de voir la réalité en face, de constater qu'il y a enfin quelque chose de positif en provenance du Canada anglais.

Brandissant son programme *Reconnaissance et interdépendance*, un document «écrit pour construire», il a indiqué que tout ce que cherche M. Bouchard est, au contraire, de détruire.

Il n'a pas assisté au discours du premier ministre mais, a-t-il déclaré, «je suis sûr que c'était du grand théâtre».

EN BREF

Dis-moi qui est le plus beau



IAN WALDIE REUTERS

UN QUIDAM regarde l'image déformée que lui renvoie la glace dans une galerie de Londres. Le miroir ne dit pas qui est le plus beau ou le plus laid. Il s'agit en fait d'une œuvre d'art de l'artiste Cerith Wyn Evans, intitulée *Inverse Reverse Perverse*.

Vers un embouteillage à la frontière canado-américaine

PRESSE CANADIENNE

Washington (PC) — Le Canada a décidé de renoncer à la diplomatie et de combattre avec plus d'agressivité une loi américaine qui risque d'entraîner des retards considérables à la frontière canado-américaine.

Les Canadiens seraient entassés comme un troupeau de moutons et devraient attendre plusieurs heures avant de traverser la frontière, que ce soit pour aller faire quelques achats ou prendre des vacances dans le Sud, a déclaré hier un représentant de l'ambassade canadienne.

Les efforts déployés pour tenter d'obtenir une exemption ayant échoué, les représentants canadiens ont décidé de mener une campagne publique.

Selon la nouvelle législation, qui doit entrer en vigueur l'an prochain, chacun des 52 millions d'individus qui traversent chaque année la frontière pour se rendre aux États-Unis devrait remplir un formulaire pour l'obtention d'un visa à compter de septembre prochain, explique Doug Waddell, chef de mission adjoint à l'ambassade du Canada à Washington.

Les Canadiens qui traversent la frontière, y compris ceux qui sont déjà résidents permanents des États-Unis, devraient également posséder une carte d'identité portant leurs empreintes digitales et les informations requises pour un passeport.

Selon les autorités canadiennes, le tunnel entre Detroit et Windsor et le pont Rainbow de Niagara Falls seraient

les plus touchés par les embouteillages.

Les transactions commerciales réalisées quotidiennement entre le Canada et les États-Unis, évaluées actuellement à un milliard de dollars, seraient réduites, dit M. Waddell. Les industries qui comptent sur la livraison rapide des marchandises, comme celle des pièces d'automobiles, seraient paralysées par les retards aux frontières, dit-il.

A Ottawa, le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy a déclaré que les contrôles constitueraient «un obstacle important aux millions de transactions qui se déroulent à la frontière canado-américaine. Les États-Unis feraient mieux d'examiner attentivement la situation», dit-il.

Certains membres du Congrès américain avaient assuré l'ambassadeur canadien Raymond Chrétien que le Canada ne serait pas soumis à cette loi. Mais le Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis soutient qu'il n'y aura aucune exception et qu'un projet-pilote sera mis à l'essai en 1998 au pont des Mille-Îles, du côté de New York.

Le sénateur Spencer Abraham, du Michigan, président du sous-comité sénatorial sur l'immigration, dit qu'il continuera à lutter pour obtenir un amendement qui permettrait d'exempter les Canadiens.

Il est également question d'un amendement à la Chambre des représentants, à la suggestion d'un membre du Congrès, John Laflace, de Buffalo.

ONU

SUITE DE LA PAGE 1

de l'ONU sont donc prêts à leur accorder une place de membre permanent au Conseil de sécurité. Toutefois, les représentants des pays en développement exigent que l'addition de nouveaux membres occidentaux soit contre-balançée par l'entrée de plusieurs des leurs. Une demande qui ne se heurte à aucune opposition de la part des Occidentaux.

Toutes les propositions à l'étude accordent un siège de membre permanent à chacune de trois grandes régions, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine. Enfin, certaines propositions tiennent compte du fait que près de 80 pays n'ont jamais participé aux travaux du Conseil de sécurité et ouvrent la porte à l'augmentation de un à cinq sièges du nombre de membres non permanents. Selon les propositions, le futur Conseil compterait entre 20 et 25 membres. Au delà de 25 membres, tous s'accordent pour dire que le travail au sein du Conseil serait paralysé. Les Américains suggèrent une formule pour porter à dix le nombre de membres permanents et à onze les non permanents, mais ils ne se prononcent pas sur le droit de veto. La France propose que les nouveaux permanents obtiennent le droit de veto.

Si l'augmentation du nombre de membres non permanents ne semble poser aucun obstacle, le doublement du nombre de membres permanents se heurte à de vives oppositions qui proviennent de deux groupes de pays aux motifs diamétralement opposés. L'Italie, suivie par un certain nombre d'États, propose un plan d'élargissement dont

les effets visent à écarter l'Allemagne et le Japon. Rome suggère de ne pas toucher aux cinq membres permanents actuels et aux dix sièges non permanents mais de créer dix nouveaux sièges semi-permanents, au sein d'un groupe de 30 pays qui effectueraient des rotations de deux ans. Un tel Conseil aurait alors 25 membres.

Pour sa part, le Canada, appuyé par plusieurs autres pays, rejette carrément l'élargissement du nombre de membres permanents car cela entraînerait inévitablement une extension du droit de veto.

Selon l'ambassadeur canadien Robert Fowler, «Ottawa est fermement opposé à l'extension du veto parce qu'il exacerberait les problèmes actuels, rendrait plus difficiles les décisions à prendre et pourrait soustraire davantage de conflits à la compétence du Conseil». L'ambassadeur estime qu'une multiplication du veto «n'améliorerait pas le fonctionnement du Conseil ni ne renforcerait son caractère représentatif».

Les deux groupes d'États soulignent aussi qu'il sera difficile de choisir les pays qui représenteront les trois grandes régions en développement. En effet, la lutte sera féroce entre l'Inde, le Pakistan et l'Indonésie en Asie, entre la Nigeria, l'Égypte et l'Afrique du Sud en Afrique, et entre le Mexique, le Brésil et l'Argentine en Amérique latine. De plus, les pays sélectionnés siègeront-ils pour toujours ou accepteront-ils une rotation? La question reste ouverte.

Pour contourner toutes ces difficultés, le Canada propose que l'élargissement du Conseil de sécurité se limite à maintenir à cinq le nombre de membres permanents et à

faire passer le nombre de membres non permanents de dix à vingt. Le plan canadien est violemment rejeté par les États en développement. Son plus illustre représentant, le président sortant de l'Assemblée générale, l'ambassadeur malais Razali Ismail, a accusé récemment le Canada de bloquer la réforme du Conseil avec sa proposition.

Dans un discours vitriolique, M. Razali a souligné que la réforme du Conseil de sécurité se heurte à «l'opposition d'une douzaine de pays importants [...] dont le Canada, qui aspire à devenir membres permanents mais dont les chances ne sont rien moins qu'excellentes. La position qu'ils prennent garantit une aggravation des divisions au sein de l'organisation lorsque la réforme du Conseil de sécurité sera instituée».

Il faut dire que M. Razali est l'auteur d'une proposition d'élargissement particulièrement compliquée où le Conseil serait formé de dix membres permanents, de dix membres non permanents et de quatre autres membres qui seraient choisis parmi quatre des cinq grandes régions (l'Occident serait exclu). Avec cette formule, le Canada craint d'attendre longtemps son tour avant d'accéder au Conseil.

Le Canada souligne que sa proposition est la plus réaliste et qu'il obtiendra l'appui du plus grand nombre lors du débat sur l'élargissement à l'Assemblée générale. Peut-être. Mais déjà, pour certains, comme avec les autres formules, elle est déjà inacceptable.

Demain: l'ONU et les enfants de la guerre